RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur - Fraternité - Justice

Ministère des Finances

RAPPORT SUR LES ÉTABLISSEMENTS ET SOCIÉTÉS PUBLICS

(Annexe PLFI 2027)

CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 42 DE «LOI ORGANIQUE N° 2018-039 ; ABROGEANT ET REMPLAÇANT LA LOI N°78-011 DU 19 JANVIER 1978, PORTANT LOI ORGANIQUE RELATIVE AUX LOIS DE FINANCES », LA PRÉSENTE ANNEXE EST JOINTE AU PROJET DE LOI DE FINANCES 2027.

ANNEXE 13

Octobre 2026

Sommaire

LISTE DES GRAPHIQUES ET DES TABLEAUX 3

L'ESSENTIEL 2025 5

GLOSSAIRE DES ENTITÉS PUBLIQUES 6

PRÉAMBULE 9

INTRODUCTION 10

La nouvelle loi sur les établissements et sociétés publics 10
La classification retenue dans le rapport 11
Objet et plan du rapport 11

PARTIE 1 : PANORAMA GLOBAL DES EP EN MAURITANIE 12

I. Une diversité des statuts 13
II. Des dérogations à l'ordonnance n° 90-09 14
III. Un poids important dans l'économie 14
IV. Une diversité des secteurs d'intervention 14
V. Une diversité des domaines d'activité et des vocations 16
VI. Des entités à vocations différentes 17
VII. Des rattachements aux tutelles 17
VIII. Une présence territoriale concentrée à Nouakchott 19
IX. Une participation de l'État différenciée 21
X. Un portefeuille en évolution et des effectifs importants 22

PARTIE 2 : PERFORMANCES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES 24

I. Les activités et résultats 25
1. EPIC, Sociétés à Capitaux Publics et assimilés 25
2. EPA et structures assimilés 33
II. La structure financière 36
III. Les relations avec l'État 40

PARTIE 3 : UNE CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DES SECTEURS D'ACTIVITÉS 43

I. Agriculture, élevage et développement durable 44
II. Communication et TIC 44
III. Éducation, formation, culture et insertion 45
IV. Habitat et Urbanisme 45
V. Industrie, commerce, services et institutions financières 46
VI. Mines et énergie 46
VII. Eau et assainissement 47
VIII. Pêche et économie maritime 47
IX. Santé 48
X. Transport et infrastructure 48
XI. Souveraineté 49

CONCLUSION ET ENSEIGNEMENTS 50

ANNEXE : MÉTHODE ET SOURCES 51

Liste des graphiques et des tableaux

GRAPHIQUES

Graphique 1 Répartition des 196 établissements et sociétés publics par catégorie 13
Graphique 2 Poids des EPIC, SCP et assimilés dans l'économie (% du PIB) 14
Graphique 3 Nombre d'entités par secteur d'activité 15
Graphique 4 Nombre d'entités par vocation 17
Graphique 5 Les 12 tutelles techniques comptant le plus d'entités 18
Graphique 6 Répartition des entités selon le siège (wilaya) 20
Graphique 7 Répartition des entités selon la zone d'intervention 21
Graphique 8 EPIC, SCP et assimilés : niveau de détention par l'État 22
Graphique 9 Investissements des EPIC, SCP et assimilés (Md MRU) 25
Graphique 10 Investissements 2025 par secteur, hors SNIM (M MRU) 26
Graphique 11 Chiffre d'affaires des EPIC, SCP et assimilés (Md MRU) 27
Graphique 12 Chiffre d'affaires 2025 par secteur (M MRU) 27
Graphique 13 Valeur ajoutée des EPIC, SCP et assimilés (Md MRU) 28
Graphique 14 Valeur ajoutée 2025 par secteur (M MRU) 29
Graphique 15 Structure des charges des EPIC, SCP et assimilés (Md MRU) 30
Graphique 16 Total des charges 2025 par secteur (M MRU) 30
Graphique 17 Résultat net des EPIC, SCP et assimilés (Md MRU) 31
Graphique 18 Nombre d'entités bénéficiaires et déficitaires 32
Graphique 19 Résultat net 2025 par secteur (M MRU) 32
Graphique 20 Ressources 2025 des EPA par nature (M MRU) 34
Graphique 21 Ressources réalisées 2025 des EPA par secteur (M MRU) 34
Graphique 22 Charges 2025 des EPA par nature (M MRU) 35
Graphique 23 Nombre d'EPA par tranche de taux d'exécution des dépenses 2025 36
Graphique 24 Total actif des EPIC, SCP et assimilés (Md MRU) 37
Graphique 25 Total actif 2025 par secteur (M MRU) 37
Graphique 26 Capitaux propres des EPIC, SCP et assimilés (Md MRU) 38
Graphique 27 Dette financière des EPIC, SCP et assimilés (Md MRU) 39
Graphique 28 Dette financière 2025 par secteur (M MRU) 40
Graphique 29 Dotations budgétaires aux établissements et sociétés publics par statut (Md MRU) 41
Graphique 30 Dividendes encaissés par le Trésor (hors BCM) (Md MRU) 42

TABLEAUX

Tableau 1 Correspondance entre la classification de l'ordonnance n° 90-09 et les catégories de la loi 11
Tableau 2 Répartition des établissements et sociétés publics par statut juridique 13
Tableau 3 Répartition des entités par secteur d'activité et par statut 15
Tableau 4 Répartition des entités par vocation 17
Tableau 5 Répartition des entités par tutelle technique 18
Tableau 6 EPIC, SCP et assimilés dont l'État ne détient pas l'intégralité du capital 22
Tableau 7 Principales entités par montant d'investissement (M MRU) 26
Tableau 8 Six premières entités par chiffre d'affaires (M MRU) 28
Tableau 9 Principales entités par valeur ajoutée (M MRU) 29
Tableau 10 Principales entités par total des charges (M MRU) 31
Tableau 11 Principales entités bénéficiaires (M MRU) 33
Tableau 12 Principales entités déficitaires (M MRU) 33
Tableau 13 Ressources 2025 des principaux EPA : prévisions et réalisations (M MRU) 35
Tableau 14 Charges 2025 des principaux EPA : prévisions et réalisations (M MRU) 35
Tableau 15 Cinq premières entités par total actif (M MRU) 38
Tableau 16 Principales entités par capitaux propres (M MRU) 38
Tableau 17 Principales entités par dette financière (M MRU) 40
Tableau 18 Dotations budgétaires aux établissements et sociétés publics par statut (M MRU) 41
Tableau 19 Dix premiers bénéficiaires de dotations budgétaires en 2025 (M MRU) 41
Tableau 20 Dividendes encaissés par le Trésor, par entité (M MRU) 42
Tableau 21 Agriculture, élevage et développement durable : principales entités, comptes 2025 (M MRU) 44
Tableau 22 Communication et TIC : principales entités, comptes 2025 (M MRU) 44
Tableau 23 Éducation, formation, culture et insertion : principales entités, comptes 2025 (M MRU) 45
Tableau 24 Habitat et urbanisme : principales entités, comptes 2025 (M MRU) 45
Tableau 25 Industrie, commerce, services et institutions financières : principales entités, comptes 2025 (M MRU) 46
Tableau 26 Mines et énergie : principales entités, comptes 2025 (M MRU) 46
Tableau 27 Eau et assainissement : principales entités, comptes 2025 (M MRU) 47
Tableau 28 Pêche et économie maritime : principales entités, comptes 2025 (M MRU) 47
Tableau 29 Santé : principales entités, comptes 2025 (M MRU) 48
Tableau 30 Transport et infrastructure : principales entités, comptes 2025 (M MRU) 48
Tableau 31 Souveraineté : principales entités, comptes 2025 (M MRU) 49

L'essentiel 2025

Les principaux indicateurs du portefeuille public pour l'exercice 2025, tels qu'ils ressortent du présent rapport.

196
Etablissements et sociétés publiques au 31 décembre 2025

35 631 agents
Effectifs déclarés en 2025 (174 entités renseignées)

87,0 Md MRU
Chiffre d'affaires des EPIC, SCP et assimilés, soit 18,4 % du PIB

39,6 Md MRU
Valeur ajoutée des EPIC, SCP et assimilés, soit 8,4 % du PIB

26,2 Md MRU
Investissements des EPIC, SCP et assimilés en 2025

370,8 Md MRU
Total des actifs des EPIC, SCP et assimilés

190,1 Md MRU
Capitaux propres des EPIC, SCP et assimilés

69,1 Md MRU
Dette financière des EPIC, SCP et assimilés

Md MRU : milliards d'ouguiyas. Sources : DGTF, liste des établissements et sociétés publics et états financiers des entités ; PIB : ANSADE.

Glossaire des entités publiques

ADM Académie Diplomatique de Mauritanie

ADPPC Agence pour le Développement de la Pêche et de la Pisciculture Continentale

ADU Agence pour le Développement Urbain

AJE Agence Judiciaire de l'Etat

AMAM Agence Mauritanienne des Affaires Maritimes

AMAQ-ES Autorité Mauritanienne d'Assurance-Qualité de l'Enseignement Supérieur

AMI Agence Mauritanienne d'Information

AMSSA Agence Mauritanienne de Sécurité Sanitaire des Aliments

AN-ETAT Agence Numérique de l'Etat

ANAC Agence Nationale de l'Aviation Civile

ANARPAM Agence Nationale de Recherche Géologique et du Patrimoine Minier

ANCCE Agence nationale de cybersécurité et de certification électronique

ANESP Agence Nationale pour les Etudes et le Suivi des Projets

ANGMV Agence Nationale de la Grande Muraille Verte

ANRPTS Agence Nationale du Registre des Populations et des Titres Sécurisés

ANRSI Agence Nationale de la Recherche Scientifique et de l'Innovation

ANSADE Agence Nationale de la Statistique et de l'Analyse Démographique et Economique

APCM Agence des Palais de Congrès de Mauritanie

APD Autorité de protection des données à caractère personnel

APIM Agence de Promotion des Investissement en Mauritanie

ARE Autorité de Régulation Multisectorielle

ARMF Autorité de régulation des marchés financiers

ARMP Autorité de Régulation des Marchés Publics

AROTR Autorité Régulation et d'Organisation des Transports Routiers

ARP Autorité de régulation de la publicité

ARSN Autorité Nationale de Radioprotection, de Sûreté et de sécurité Nucléaire

ATTM Société d'Assainissement, de Travaux, de Transport et de Maintenance (filiale SNIM)

AWQAF Etablissement National des Awqaf

BN Bibliothèque Nationale

CAAM Centrale d'Achat et d'Approvisionnement des Marchés

CAMEC Centrale d'Achat des Médicaments Essentiels, Equipements et Consommables Médicaux

CARSECL Centre d'Accueil et de Réinsertion Sociale des Enfants en Conflit avec la Loi

CCIAM Chambre de Commerce d'Industrie et d'Agriculture de Mauritanie

CDD Caisse des Dépôts et de Développement

CFAF Centre de Formation et d'Autonomisation des Femmes

CFED Centre de Formation et d'Echange à Distance

CFPM Centre de Formation Professionnelle des Mahadras

CFPSESH Centre de Formation et de Promotion Sociale des Enfants en Situation de Handicap

CH AIOUN Centre Hospitalier d'AIOUN

CH AKJOUJT Centre Hospitalier d'Akjoujt

CH ALEG Centre Hospitalier d'ALEG

CH ATAR Centre Hospitalier d'ATAR

CH BANK Chinguetti Bank

CH BASSEKNOU Centre Hospitalier de Bassiknou

CH BOGHE Centre Hospitalier de Boghé

CH KAEDI Centre Hospitalier de KAÉDI

CH KIFFA Centre Hospitalier de KIFFA

CH NDB Centre Hospitalier de Nouadhibou

CH NEMA Centre Hospitalier de NEMA

CH ROSSO Centre Hospitalier de ROSSO

CH SELIBABY Centre Hospitalier de Sélibaby

CH TIDJIKJA Centre Hospitalier de TIDJIKJA

CH ZOUERATT Centre Hospitalier de Zoueratt

Chaîne El Ousra Chaîne El Ousra

CHME Centre Hospitalier Mère Enfant

CHN Centre Hospitalier National

CHS Centre Hospitalier des Spécialités

CHS NDB Centre Hospitalier des Spécialités de Nouadhibou

CNAM Caisse Nationale d'Assurance Maladie

CNARM Chambre Nationale de l'Artisanat et des Métiers

CNASS Caisse Nationale de Solidarité en Santé Publique

CNC Centre National de Cardiologie

CNHY Commission Nationale des Hydrocarbures

CNLAA Centre National de Lutte Anti Acridien

CNM Société des Chantiers Navals de Mauritanie

CNO Centre National d'Oncologie

CNORF Centre National d'Orthopédie et de Réadaptation Fonctionnelle

CNOU Centre National des Œuvres Universitaires

CNOUSP Centre National des Opérations d'Urgence en Santé Publique (Meladh)

CNRADA Centre National de Recherche Agronomique et de Développement Agricole

CNRE Centre National des Ressources en Eau

CNSS Caisse Nationale de Sécurité Sociale

CNTS Centre National de Transfusion Sanguine

COMASUD Compagnie Mauritanienne de Sucre et Dérivés

CPISE Centre de Protection et d'Intégration Sociales des Enfants

CSA Commissariat à la Sécurité Alimentaire

CSET Centre Supérieur d'Enseignement Technique

DAMANE Damane Assurance

DGTF Direction Générale de la Tutelle Financière

EETFP AIOUN Ecole d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle d' AIOUN

EETFP ALEG Ecole d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle d'Aleg

EETFP ATAR Ecole d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle d'Atar

EETFP BOGHE Ecole d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle de Boghé

EETFP KAEDI Ecole d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle de Kaédi

EETFP KIFFA Ecole d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelles de KIFFA

EETFP NDB Ecole d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle de Nouadhibou

EETFP NEMA Ecole d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle de Néma

EETFP ROSSO Ecole d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelles de ROSSO

EETFP SELIBABY Ecole d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelles de Sélibaby

EETFP TIDJIKJA Ecole d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle de Tidjikja

EETFP ZOUERATE Ecole d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle de Zouerate

EETFP-BTP NOUAKCHOTT Ecole d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle de Bâtiments et Travaux Publics de Nouakchott

EETFP-BTP-RIYADH École d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle dans le Secteur du Bâtiment et Travaux Publics de Ryad à Nouakchott

EETFP-TIC Ecole de l'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle des Technologies de l'Information et des communications de Nouakchott

EETFP-TIC-NDB École d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle des Technologies de l'Information et de la Communication de Nouadhibou

EETFPC Ecole d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle, Commerciale de Nouakchott

EETFPI NOUAKCHOTT Ecole d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle, Industrielle de Nouakchott

EFP-MPG École de Formation Professionnelle des Mines, du Pétrole et du Gaz

EHT Ecole de l'Hôtellerie et du Tourisme

ENAJM École Nationale d'Administration, de Journalisme et de Magistrature

ENAS Ecole Nationale pour l'Action Sociale

ENFVA École Nationale de Formation et de Vulgarisation Agricole

ENI AIOUN École Nationale des Instituteurs d'AIOUN

ENI AKJOUJT École Nationale des Instituteurs d'Akjoujt

ENI KAEDI École Nationale des Instituteurs de Kaedi

ENI KIFFA École normale des instituteurs de Kiffa

ENI NOUAKCHOTT École Nationale des Instituteurs de Nouakchott

ENS École Normale Supérieure

ENSSS École Nationale Supérieur des Sciences de la Santé

EPA Établissement public à caractère administratif

EPBR Établissement Portuaire de la Baie du Repos

EPIC Établissement public à caractère industriel et commercial

ESP KIFFA École de Santé Publique de Kiffa

ESP NEMA École de Santé Publique de Néma

ESP ROSSO École de Santé Publique de Rosso

ESP SELIBABY École de Santé Publique de Sélibaby

ETER Établissement des Travaux d'Entretien Routier

ETR-ML Établissement d'Exécution des Travaux Réalisés en Matériaux Locaux

FNSVA Fondation Nationale pour la Sauvegarde des Villes Anciennes

GMC Grande Mahadra Chinguittiya

HA Hôpital de l'Amitié

HAPA Haute Autorité de Presse et de l'Audiovisuel

HCZ Hôpital de Cheikh Zayed

IMR-FMP Institut Mauritanien de Recherches et de Formation en Matière du Patrimoine

IMROP Institut Mauritanien de Recherche Océanographique et des Pêches

IN Imprimerie Nationale

INA Institut National des Arts

INAPFTP Institut National de Promotion de la Formation Technique et Professionnelle

INHV Institut National Hepato-Viral

INRSP Institut National de Recherche en Santé Publique

IPELN Institut de Promotion et d'Enseignement des Langues Nationales

IPN Institut Pédagogique National

ISCAE Institut Supérieur de Commerce et d'Administration des Entreprises

ISERI Institut Supérieur d'Études et de Recherches Islamiques

ISET Institut Supérieur d'Enseignement Technologique

ISGI Institut supérieur de génie industriel

ISJS Institut Supérieur de la Jeunesse et des Sports

ISKAN Société nationale d'aménagement de terrains, de développement de l'habitat, de promotion et de gestion immobilière

ISMMJ Institut supérieur de magistrature et des métiers de la justice (ISMMJ)

ISPLTI Institut Supérieur Professionnel de Langue, de Traduction et d'Interprétariat

LFR Loi de finances rectificative

LNCQM Laboratoire National de Contrôle de Qualité des Médicaments

LNTP Laboratoire National des Travaux Publics

LPBPD Laboratoire Patio-Biotechnologie du Palmier Dattier

M MRU / Md MRU Millions / milliards d'ouguiyas (MRU)

MAADEN Société Nationale MAADEN pour l'Encadrement de la Mine Artisanale et Semi Industrielle

MAIL Mauritanie Airlines

MAURIPOST Société Mauritanienne des Postes

MAURITEL Société Mauritanienne des Télécommunications

MCI Mauritanienne de consultations et d'ingénierie

MPE Mauritanienne des Produit de l'Elevage

MPN Marché au Poisson de Nouakchott

NBS Nouakchott Business School

OCO Office du Complexe Olympique

OGRAC Office de Gestion des Biens Gelés, Saisis et Confisqués et du Recouvrement des Avoirs Criminels

ONACVG Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre

ONAM Office national des aéroports de Mauritanie

ONANOR Office National de Normalisation et de Métrologie

ONARDEP Office National de Recherches et de Développement de l'Elevage et du Pastoralisme

ONAS Office National d'Assainissement

ONEL Observatoire national de l'environnement et du littoral

ONISPA Office National d'Inspection Sanitaire des Produits de la Pêche et d'Aquaculture

ONMT Office National de la Médecine du Travail

ONMusées Office National des MUSÉES

ONMét Office National de la Météorologie

ONSER Office National des Services d'Eau en Milieu Rural

ONT Office National du Tourisme

PAN Port Autonome de Nouadhibou

PANPA Port Autonome de Nouakchott dit « Port de l'Amitié »

PN Port N'Diago

PNA Parc National d'Awleiguatt

PNBA Parc National du Banc d'Arguin
PND Parc National de Diawling
PT Port de TANIT
RM Radio Mauritanie
SALN Société d'aménagement du littoral de Nouakchott
SAM Société des Aéroports de Mauritanie
SAMU Service d'aide médicale urgente de Mauritanie
SAN Société des Abattoirs de Nouakchott
SBM Société des Bacs de Mauritanie
SCP Société à capitaux publics
SDIN Société pour le Développement des Infrastructures Numériques
SEM Société d'économie mixte
SMCP Société Mauritanienne de la Commercialisation de Poissons
SMH Société Mauritanienne des Hydrocarbures et de Patrimoine Minier
SMPL Société Mauritanienne de Produits Laitiers
SN Société nationale
SNAAT Société Nationale d'Aménagement Agricole et des Travaux
SNDE Société Nationale des Eaux
SNDP Société Nationale de Distribution de Poisson
SNFP Société Nationale des Puits et Forages
SNIM Société Nationale Industrielle et Minière
SOMAGAZ Société Mauritanienne de Gaz
SOMELEC Société Mauritanienne d'Électricité
SOMIR Société Mauritanienne des Industries de Raffinage
SONADER Société Nationale pour le Développement Rural
SP Établissement à statut particulier
STM Société Toumour Mauritania
STP Société de Transport Public
SupNum Institut Supérieur du Numérique
TDM Télédiffusion de Mauritanie
TECHGHIL Agence Nationale pour l'Emploi TECHGHIL
TVM Télévision de Mauritanie
UNA Université de Nouakchott Al Aasriya
UNDB Université de Nouadhibou
USI AIOUN Université des Sciences Islamiques d'Aïoun

Préambule

Le présent rapport présente une vue d'ensemble de la performance des établissements publics et des sociétés à capitaux publics de Mauritanie au titre de l'exercice 2025. Il reprend la démarche et la structure de l'édition précédente, afin d'assurer la comparabilité des résultats d'un exercice à l'autre, et les applique aux données les plus récentes dont dispose la Direction Générale de la Tutelle Financière (DGTF) du Ministère des Finances.

Cette édition intervient dans un contexte de réforme : la Mauritanie s'est dotée d'une nouvelle loi sur les établissements et sociétés publics (LESP), qui abroge et remplace l'ordonnance n° 90-09 du 4 avril 1990. La loi renouvelle le statut général des entités publiques, la classification des entités, leur gouvernance et leurs relations avec l'État (voir l'introduction). Dans l'attente des décrets d'application, et notamment du décret de classification, le rapport conserve la classification de l'ordonnance n° 90-09, qui reste applicable.

Les informations utilisées sont les suivantes :

- **Liste des établissements et sociétés publics au 31 décembre 2025 :** 196 entités, avec leur statut, leur tutelle, leur secteur, leur vocation, leur siège, la participation de l'État, les effectifs et les investissements 2023-2025.
- **États financiers 2023-2025 des EPIC, Sociétés à Capitaux Publics et assimilés :** base des données financières des EPIC et SCP 2010-2025 », alimenté par les rapports des commissaires aux comptes et les états transmis par les entités (60 entités disposant de comptes 2025).
- **Comptes de gestion 2025 des EPA :** prévisions et réalisations budgétaires des ressources et des charges de 72 établissements publics administratifs et assimilés.
- **Lois de Finances Rectificatives 2024, 2025 et 2026 :** dotations budgétaires inscrites au nom des établissements et sociétés publics autonomes, limitées aux entités de la liste au 31 décembre 2025 (193 entités sur 196).
- **Situation du recouvrement des dividendes :** encaissements 2023 à 2025 et au 14 octobre 2026, restes à recouvrer.
- **Rapports d'activité des entités et stratégies sectorielles nationales.**

Les montants sont exprimés en ouguiyas (MRU), le plus souvent en millions (M MRU) ou en milliards (Md MRU). Les comptes 2025 de plusieurs entités sont encore provisoires ou non audités (notamment SOMELEC,MAIL, MPN, SMCP, SONADER, SNDE, ONAS, MAURIPOST et TVM) et le PIB 2025 de l'ANSADE est lui-même provisoire. Les chiffres 2025 de ce rapport sont donc appelés à être actualisés lorsque les comptes définitifs seront disponibles.

Introduction

Le secteur des Etablissement et Sociétés Publics (ESP) joue un rôle majeur dans le développement économique et social de la Mauritanie, en raison de son poids dans l'économie nationale, de sa contribution à l'emploi, de la diversité de ses champs d'intervention et de la place qu'il occupe dans l'élaboration, la planification et l'exécution des politiques publiques.

La nouvelle loi sur les établissements et sociétés publics

L'adoption de la loi sur les établissements et sociétés publics (LESP) marque une étape importante dans la réforme du secteur public marchand et administratif. La loi régit le statut général des établissements et sociétés publics. Elle fixe les modalités de leur création, de leur organisation, de leur fonctionnement, de leur contrôle, de leur restructuration (fusion, scission, filialisation) et de leur dissolution, ainsi que leurs relations avec l'État (article premier). Elle abroge et remplace l'ordonnance n° 90-09 du 4 avril 1990 (article 154).

Ses principaux apports sont les suivants :

- **Un champ d'application élargi :** la loi s'applique aux établissements publics, aux sociétés d'État, aux sociétés mixtes et, pour certaines dispositions, aux sociétés à participation publique minoritaire. Seule la Banque Centrale de Mauritanie en est exclue (article 3) ; la SNIM entre donc dans son champ.
- **Une nouvelle classification :** les établissements publics sont répartis en sept catégories (EPA, établissement public professionnel, scientifique, culturel et technique, social, hospitalier et médico-social, financier, et EPIC) et les sociétés publiques en trois (société d'État, société mixte, société à participation publique minoritaire) (articles 49 et 63).
- **Un État actionnaire plus stratège :** une politique actionnariale et une politique de dividendes adoptées par décret et révisées tous les cinq ans (articles 7 à 11), une revue quinquennale du portefeuille et une évaluation périodique de la pertinence des missions (article 44).
- **La contractualisation :** des contrats de mission (EPA), de programme ou de performance deviennent le cadre de référence des relations entre l'État et les entités.
- **Une gouvernance renforcée :** des administrateurs indépendants, une commission d'établissements et de sociétés publics indépendante pour la sélection des administrateurs et des dirigeants (article 130), des comités spécialisés et une rémunération des dirigeants liée aux objectifs.
- **Plus de transparence financière :** publication d'un rapport annuel par chaque entité au plus tard le 31 juillet (article 43), comptabilité d'engagement, normes IFRS et audit selon les normes ISA pour les sociétés d'État et les sociétés mixtes, et rapport annuel du ministre chargé des Finances sur la situation des établissements et sociétés publics, annexé à la loi de finances (article 151).

La mise en œuvre de la loi est progressive. Les entités existantes seront reclassées dans les nouvelles catégories par décret pris en Conseil des Ministres (article 149), et leurs textes de création seront mis en harmonie avec la loi (article 150). Certaines obligations peuvent être différées : jusqu'à deux ans pour la mise en harmonie des textes et la comptabilité d'engagement, quatre ans pour la signature des contrats et cinq ans pour le passage aux normes IFRS et ISA, avec une prorogation possible de deux ans (article 152). Enfin, les décrets d'application de l'ordonnance n° 90-09 restent en vigueur jusqu'à l'adoption des décrets prévus par la nouvelle loi (article 154).

La classification retenue dans le rapport

Faute de décret de classification à ce jour, le présent rapport retient la classification de l'ordonnance n° 90-09, qui reste applicable jusqu'à l'élaboration des nouveaux décrets. C'est aussi celle de la liste des établissements et sociétés publics au 31 décembre 2025 tenue par la DGTF. Selon cette ordonnance, les EP se déclinent en deux grandes catégories. La première regroupe les établissements publics, personnes morales de droit public dotées d'un patrimoine propre et de l'autonomie financière, sans participation privée. On y distingue les établissements publics à caractère administratif (EPA), chargés d'une mission d'intérêt général, et les établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC). La seconde catégorie est celle des sociétés à capitaux publics : sociétés nationales, dont le capital est entièrement détenu par l'État ou d'autres personnes publiques, et sociétés d'économie mixte, dont le capital est partiellement détenu par l'État.

La SNIM et la Banque Centrale de Mauritanie sont exclues du champ de l'ordonnance en raison de la nature de leurs activités. La Banque Centrale n'est pas couverte par le présent rapport ; la SNIM l'est, et ses chiffres sont présentés à part lorsque leur poids masque l'évolution du reste du portefeuille.

Le tableau ci-dessous indique, à titre indicatif, la correspondance entre les catégories de l'ordonnance n° 90-09 utilisées dans ce rapport et celles de la nouvelle loi. Le classement définitif de chaque entité relèvera du décret prévu à l'article 149.

TABLEAU 1 Correspondance entre la classification de l'ordonnance n° 90-09 et les catégories de la loi

Ordonnance n° 90-09 (classification du rapport)	Nombre	Catégorie possible selon la LESP
Établissement public à caractère administratif (EPA)	118	EPA, EPP, EPSCT, EPS, EPHM ou EPF selon la mission
Établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC)	30	EPIC ou société publique après transformation (articles 21 et 22)
Société nationale (SN)	17	Société d'État (SE)
Société d'économie mixte (SEM)	13	Société mixte (9 à participation majoritaire de l'État) ou société à participation publique minoritaire (4)
Établissement à statut particulier (SP)	18	Selon la nature de chaque entité
Total	**196**	

Source : DGTF, liste des établissements et sociétés publics au 31/12/2025 ; ordonnance n° 90-09 ; loi sur les établissements et sociétés publics. Correspondance indicative.

Objet et plan du rapport

Le rapport mesure la performance économique et financière du portefeuille public. Il est structuré en trois parties :

- **Partie 1 :** le panorama du portefeuille au 31 décembre 2025 (statuts, secteurs, vocations, tutelles, implantation territoriale, participation de l'État, effectifs) ;
- **Partie 2 :** les performances économiques et financières 2023-2025 des EPIC, SCP et assimilés, l'exécution budgétaire 2025 des EPA, la structure financière et les relations financières avec l'État ;
- **Partie 3 :** la contribution des établissements et sociétés publics au développement de chacun des onze secteurs d'activité.
- **Conclusion et enseignements :** les principaux constats et des pistes d'action pour la Tutelle.

01

PARTIE 1

Panorama global des ESP en Mauritanie

Au 31 décembre 2025, le portefeuille de l'État compte 196 Etablissements et sociétés publiques, parmi lesquels, 185 sont en activité, 10 sont récemment créées ou en cours de mise en place et une en cours liquidation.

AU SOMMAIRE DE CETTE PARTIE

I. Une diversité des statuts
II. Des dérogations à l'ordonnance n° 90-09
III. Un poids important dans l'économie
IV. Une diversité des secteurs d'intervention
V. Une diversité des domaines d'activité et des vocations
VI. Des entités à vocations différentes
VII. Des rattachements aux tutelles
VIII. Une présence territoriale concentrée à Nouakchott
IX. Une participation de l'État différenciée
X. Un portefeuille en évolution et des effectifs importants

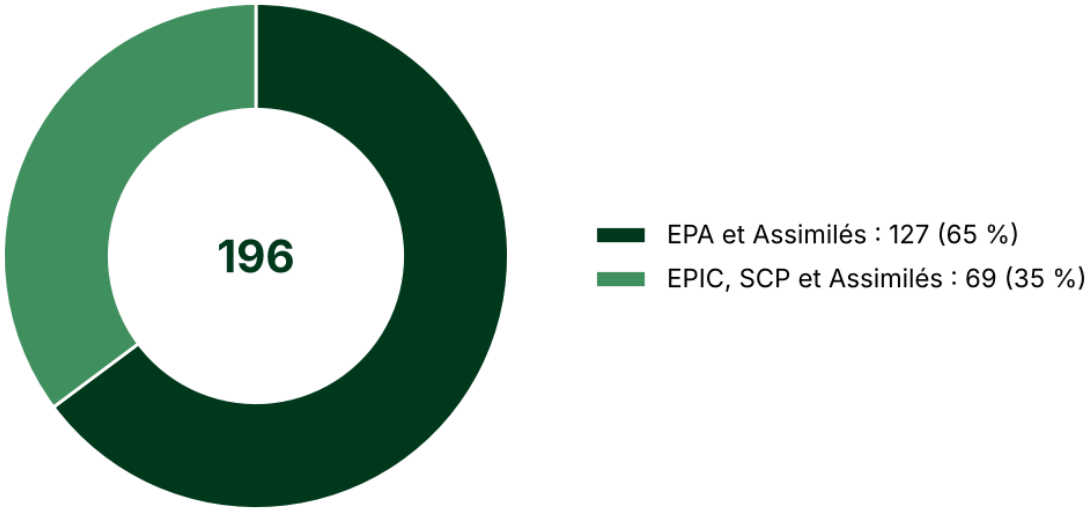
I. Une diversité des statuts

Le portefeuille se répartit entre deux catégories :

- Etablissements publics à caractère administratif et assimilés (EPA et assimilé) au nombre de 127 ;
- Etablissements public à caractère industriel et commercial, société à capitaux publics (EPIC, SCP et assimilés) au nombre de 69.

Par statut juridique, on dénombre 118 EPA, 30 EPIC, 17 sociétés nationales (SN), 13 sociétés d'économie mixte (SEM) et 18 établissements à statut particulier (SP).

GRAPHIQUE 1
Répartition des 196 établissements et sociétés publics par catégorie



Source : DGTF, liste des établissements et sociétés publics au 31/12/2025.

TABLEAU 2 **Répartition des entités par statut juridique**

Statut	Nombre	Part
EPA	118	60,2 %
EPIC	30	15,3 %
SP	18	9,2 %
SN	17	8,7 %
SEM	13	6,6 %
Total	**196**	**100 %**

Les EPA exercent des activités analogues à celles des services publics administratifs et sont soumis aux règles de la comptabilité publique ; l'essentiel de leurs ressources provient des subventions et dotations de l'État. Les EPIC produisent ou vendent des biens et des services ; leur organisation est proche de celle des entreprises privées et ils tiennent une comptabilité générale. Les sociétés à capitaux publics (SN et SEM) sont des sociétés anonymes à caractère industriel ou commercial. Les établissements à statut particulier

regroupent notamment des organismes de régulation, des agences et des institutions financières ou de protection sociale.

II. Des dérogations à l'ordonnance n° 90-09

En vertu de l'ordonnance n° 90-09, la SNIM et la Banque Centrale de Mauritanie sont exclues de son champ d'application. La SNIM est régie par le Code de commerce, compte tenu de la nature de ses activités, proches de celles d'une entreprise privée. La Banque Centrale relève de ses textes propres. La nouvelle loi sur les établissements et sociétés publics réduit ces dérogations : seule la Banque Centrale reste exclue de son champ, et la SNIM y entre désormais.

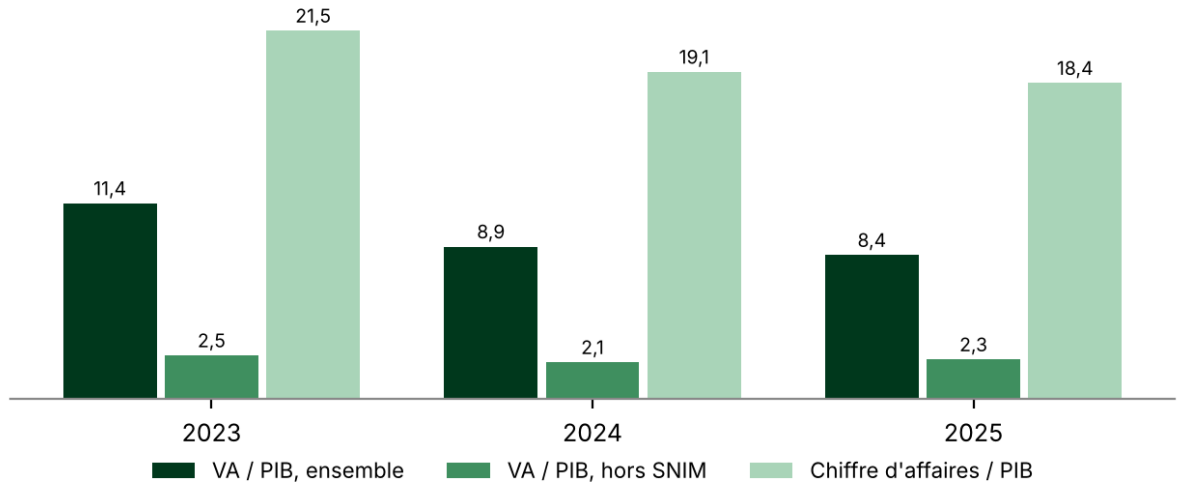
Par ailleurs, certains organismes disposent, de par leurs caractéristiques, d'un statut particulier. Il s'agit en 2025 des 18 entités suivantes : ADU, ANRPTS, ARE, ARMF, ARMP, AROTR, ARP, ARSN, CAAM, CCIAM, CDD, CNAM, CNARM, CNASS, CNHY, CSA, HAPA, TAAZOUR.

III. Un poids important dans l'économie

La valeur ajoutée des EPIC, SCP et assimilés disposant de comptes s'élève à 39,6 Md MRU en 2025, soit 8,4 % du PIB nominal (provisoire, 473 Md MRU). Ce ratio était de 11,4 % en 2023 et de 8,9 % en 2024. Sa baisse s'explique surtout par la SNIM, dont la valeur ajoutée est passée de 34,7 à 28,7 Md MRU, alors que le PIB progressait de près de 10 % par an en valeur. Hors SNIM, la contribution des établissements et sociétés publics au PIB est stable, autour de 2,3 %.

Le chiffre d'affaires de ces entités atteint 87,0 Md MRU en 2025, soit 18,4 % du PIB, contre 21,5 % en 2023.

GRAPHIQUE 2
Poids des EPIC, SCP et assimilés dans l'économie (% du PIB)



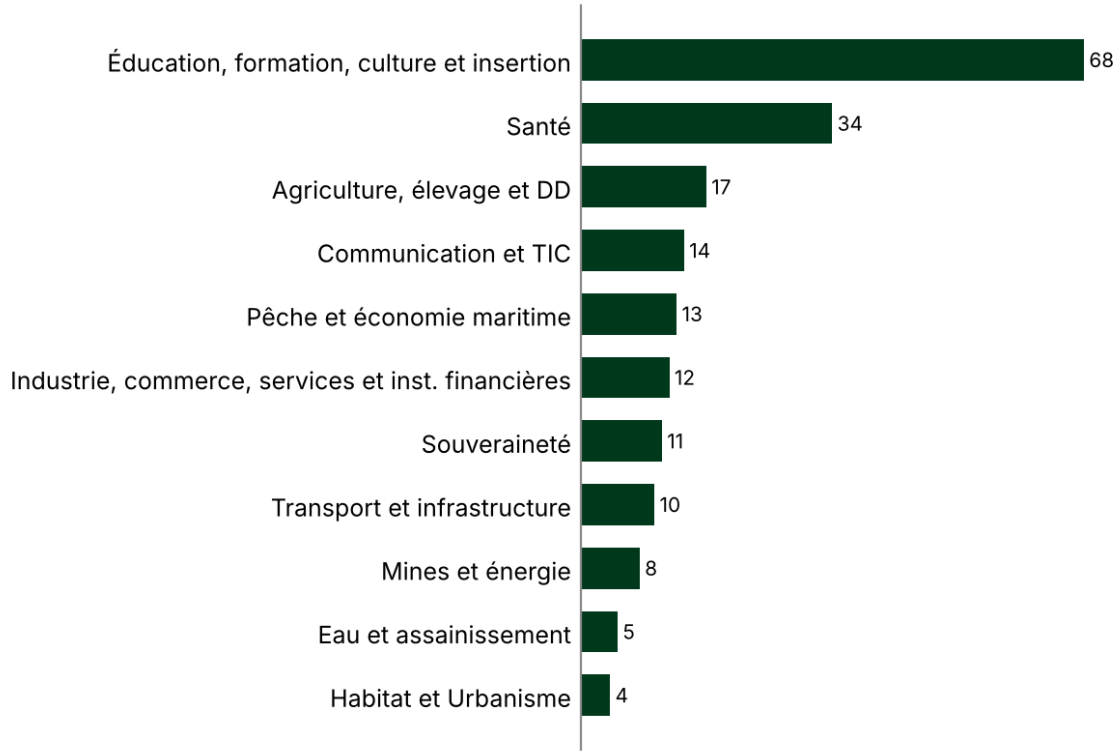
Source : DGTF ; PIB : ANSADE (2023-2024 définitifs, 2025 provisoire).

IV. Une diversité des secteurs d'intervention

Les établissements et sociétés publics interviennent dans onze secteurs. Les secteurs sociaux restent prédominants : l'éducation, la formation, la culture et l'insertion (68 entités) et la santé (34) regroupent à eux

seuls 52 % du portefeuille. Ce poids s'explique par le grand nombre d'établissements de formation et d'hôpitaux constitués en EPA distincts.

GRAPHIQUE 3
Nombre d'entités par secteur d'activité



Source : DGTF, liste des établissements et sociétés publics au 31/12/2025.

TABLEAU 3 **Répartition des entités par secteur d'activité et par statut**

Secteur	EPA	EPIC	SN	SEM	SP	Total
Éducation, formation, culture et insertion	66	1			1	68
Santé	28	2	2		2	34
Agriculture, élevage et développement durable	10	2	3	2		17
Communication et TIC	4	1	6	1	2	14
Pêche et économie maritime	3	8		2		13
Industrie, commerce, services et inst. financières	2	3		3	4	12
Souveraineté	4	1			6	11
Transport et infrastructure		6	1	2	1	10
Mines et énergie		3	2	2	1	8
Eau et assainissement	1	2	2			5
Habitat et Urbanisme		1	1	1	1	4
Total	**118**	**30**	**17**	**13**	**18**	**196**

La répartition par statut reflète la nature des secteurs : les EPA dominent l'éducation et la santé, tandis que les sociétés nationales et les EPIC sont majoritaires dans les mines et l'énergie, l'eau et l'assainissement, la pêche et l'économie maritime, le transport et la communication.

V. Une diversité des domaines d'activité et des vocations

Indépendamment de leur statut et de leur secteur, chaque entité publique a une vocation à travers laquelle elle contribue au développement du pays. Ces vocations se déclinent en neuf grandes catégories.

1. Organismes de régulation

La régulation vise à organiser le fonctionnement d'une filière ou d'un marché, à encadrer les opérateurs et à corriger les défaillances de marché dommageables à l'intérêt général. En 2025, 11 entités ont cette vocation.

2. Agences d'exécution et de suivi

Ces établissements mobilisent les fonds publics, exécutent des chantiers et assurent le suivi des projets de développement national ou régional. En 2025, 10 entités ont cette vocation.

3. Organismes d'assistance sociale

L'assistance sociale est un service non contributif fourni par l'État aux personnes et aux ménages en situation précaire, en espèces ou en nature. En 2025, 7 entités ont cette vocation.

4. Activités commerciales

Ces entreprises répondent à un besoin qui pourrait être satisfait par une entreprise commerciale mais que, compte tenu des circonstances, le secteur privé ne peut pas assurer correctement. Certaines exercent aussi des missions de service public. En 2025, 42 entités ont cette vocation.

5. Institutions financières et organismes de couverture sociale

Ces entités gèrent des fonds et offrent des services financiers (banque, dépôt, assurance) ou protègent les assurés contre les risques de la vie (maladie, vieillesse, risques professionnels). En 2025, 6 entités ont cette vocation.

6. Services publics administratifs

Il s'agit d'établissements à caractère administratif chargés de missions telles que l'information, la statistique, la météorologie, la protection de l'environnement ou la souveraineté. En 2025, 20 entités ont cette vocation.

7. Service public d'éducation, de formation et de recherche

Universités, instituts, écoles, centres de formation professionnelle et organismes de recherche. En 2025, 69 entités ont cette vocation.

8. Service public de santé

Centres hospitaliers, centres nationaux spécialisés et instituts de santé publique. En 2025, 28 entités ont cette vocation.

9. Organismes à caractère professionnel

Ces organismes, en prise directe avec les professions, représentent les intérêts de leur branche et sont consultés par l'État sur leur secteur. En 2025, 3 entités ont cette vocation.

VI. Des entités à vocations différentes

GRAPHIQUE 4
Nombre d'entités par vocation



Source : DGTF, liste des établissements et sociétés publics au 31/12/2025.

TABLEAU 4 **Répartition des entités par vocation**

Vocation	Nombre	Part
Service public d'éducation, formation et recherche	69	35,2 %
Activités commerciales	42	21,4 %
Service public de santé	28	14,3 %
Services publics administratifs	20	10,2 %
Organisme de régulation	11	5,6 %
Agence d'exécution et de suivi	10	5,1 %
Organismes d'assistance sociale	7	3,6 %
Institution financière et organisme de couverture sociale	6	3,1 %
Organisme à caractère professionnel	3	1,5 %
Total	**196**	**100 %**

Deux vocations rassemblent plus de la moitié des entités : le service public d'éducation, de formation et de recherche (69) et les activités commerciales (42). Les organismes à caractère professionnel sont les moins nombreux (3). La vocation de toutes les entités est désormais renseignée.

Les 42 entités à vocation commerciale se répartissent entre 16 EPIC, 14 sociétés nationales, 11 sociétés d'économie mixte et 1 établissement à statut particulier.

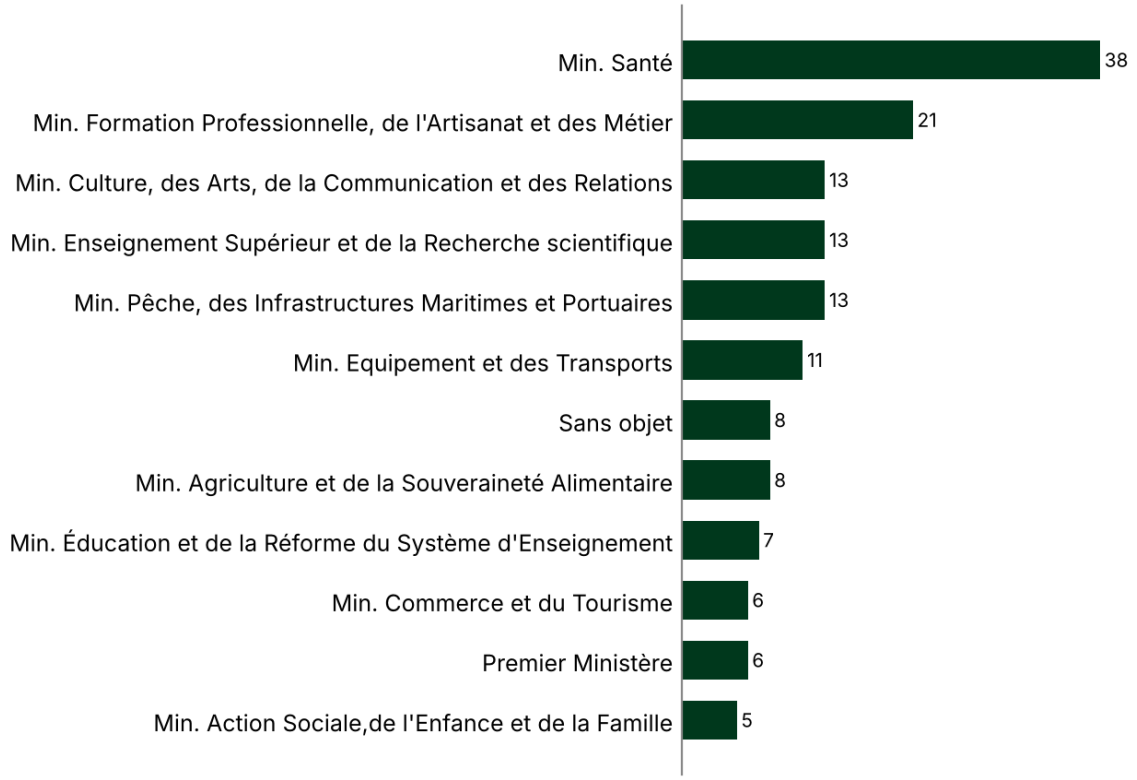
VII. Des rattachements aux tutelles

Les établissements et sociétés publics relèvent de 30 départements de tutelle technique ; 8 entités n'ont pas de tutelle technique (autorités indépendantes ou sociétés à participation minoritaire). Le Ministère de la

Santé arrive en tête avec 38 entités (19,4 %), suivi du Ministère de la Formation Professionnelle, de l'Artisanat et des Métiers (21 entités). Viennent ensuite les ministères chargés de la pêche, de l'enseignement supérieur et de la culture et de la communication, avec 13 entités chacun.

GRAPHIQUE 5

Les 12 tutelles techniques comptant le plus d'entités



Source : DGTF, liste des établissements et sociétés publics au 31/12/2025.

TABLEAU 5 **Répartition des entités par tutelle technique**

Tutelle	Nombre	Part	Statuts
Ministère de la Santé	38	19,4 %	EPA 33, SN 2, SP 2, EPIC 1
Ministère de la Formation Professionnelle, de l'Artisanat et des Métiers	21	10,7 %	EPA 21
Ministère de la Pêche, des Infrastructures Maritimes et Portuaires	13	6,6 %	EPIC 8, EPA 3, SEM 2
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche scientifique	13	6,6 %	EPA 13
Ministère de la Culture, des Arts, de la Communication et des Relations avec le Parlement	13	6,6 %	EPA 7, SN 3, EPIC 2, SP 1
Ministère de l'Equipement et des Transports	11	5,6 %	EPIC 5, SEM 3, EPA 1, SP 1, SN 1
Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire	8	4,1 %	EPA 4, SN 2, SEM 1, EPIC 1
Sans objet	8	4,1 %	SEM 5, SP 3
Ministère de l'Éducation et de la Réforme du Système d'Enseignement	7	3,6 %	EPA 7
Premier Ministère	6	3,1 %	SP 3, EPA 2, EPIC 1
Ministère du Commerce et du Tourisme	6	3,1 %	SP 3, EPA 2, EPIC 1
Ministère de l'Action Sociale,de l'Enfance et de la Famille	5	2,6 %	EPA 4, SN 1

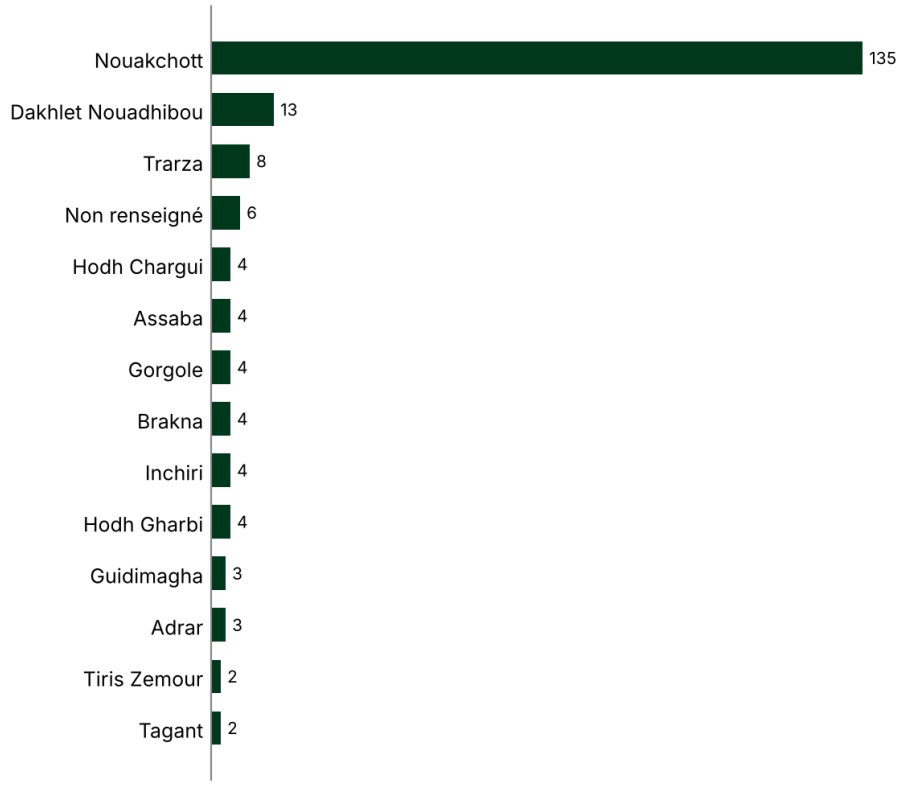
Tutelle	Nombre	Part	Statuts
Ministère des Affaires islamiques et de l'Enseignement Originel	5	2,6 %	EPA 4, EPIC 1
Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement	5	2,6 %	EPIC 2, SN 2, EPA 1
Ministère de la Transformation Numérique et de la Modernisation de l'Administration	4	2,0 %	EPA 2, SN 2
Ministère de l'Environnement et du Développement durable	4	2,0 %	EPA 4
Ministère de l'Élevage	4	2,0 %	EPA 1, EPIC 1, SEM 1, SN 1
Ministère de l'Énergie et du Pétrole	4	2,0 %	SN 2, SP 1, EPIC 1
Ministère de la Justice	3	1,5 %	EPA 3
Ministère des Mines et de l'Industrie	3	1,5 %	EPIC 2, SEM 1
Ministère des Affaires économiques et du Développement	2	1,0 %	EPA 2
Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire	2	1,0 %	SP 1, EPIC 1
Ministère Secrétariat Général de la Présidence de la République	2	1,0 %	EPIC 1, SP 1
Ministère de la Fonction Publique et du Travail	2	1,0 %	EPIC 2
Ministère des Affaires Étrangères, de la Coopération Africaine et des Mauritaniens de l'Extérieur	1	0,5 %	EPA 1
Ministère des Finances	1	0,5 %	EPA 1
Ministère de la Défense et des Affaires des Retraités et des Enfants de Martyrs	1	0,5 %	EPA 1
Ministère Chargé du Secrétariat Général du Gouvernement	1	0,5 %	EPA 1
Ministère des Domaines, du Patrimoine de l'État et de la Réforme Foncière	1	0,5 %	SN 1
Ministère de l'Intérieur, de la Promotion de la Décentralisation et du Développement local	1	0,5 %	SP 1
Ministère de l'Autonomisation des Jeunes, de l'Emploi, des Sports et du Service Civique	1	0,5 %	SP 1
Total	**196**	**100 %**	

VIII. Une présence territoriale concentrée à Nouakchott

Nouakchott abrite le siège de 135 entités, soit 69 % du portefeuille. Dakhlet Nouadhibou, capitale économique, arrive en deuxième position avec 13 entités. Les autres wilayas en accueillent 42, soit deux à huit chacune.

GRAPHIQUE 6

Répartition des entités selon le siège (wilaya)

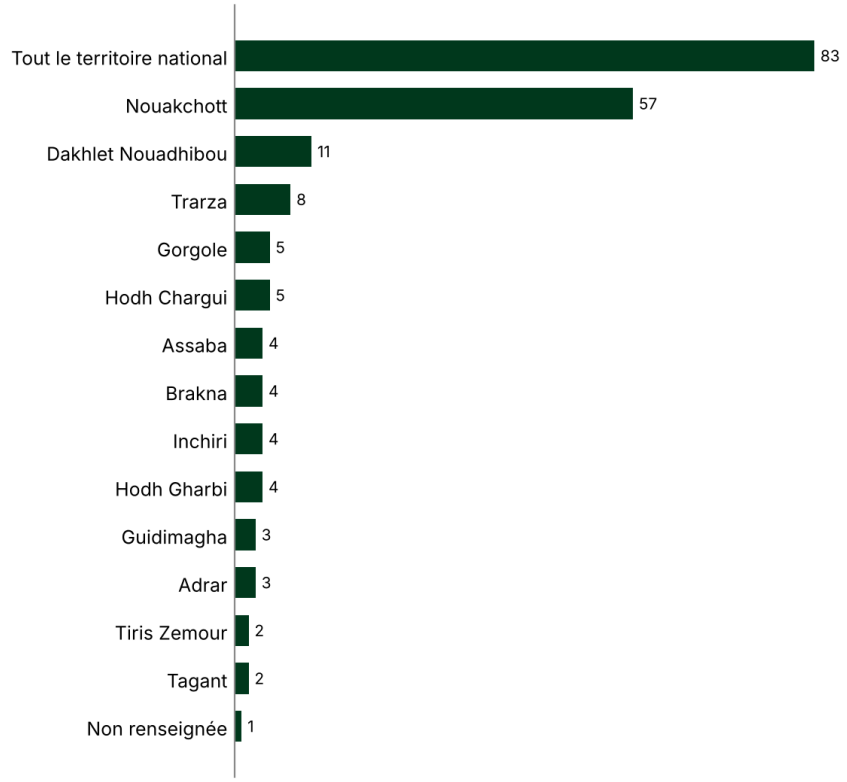


Source : DGTF, liste des établissements et sociétés publics au 31/12/2025.

La lecture par zone d'intervention est plus équilibrée : 83 entités (42 %) interviennent sur l'ensemble du territoire, 57 uniquement à Nouakchott et les autres dans une wilaya donnée, le plus souvent pour un hôpital régional ou un établissement de formation.

GRAPHIQUE 7

Répartition des entités selon la zone d'intervention

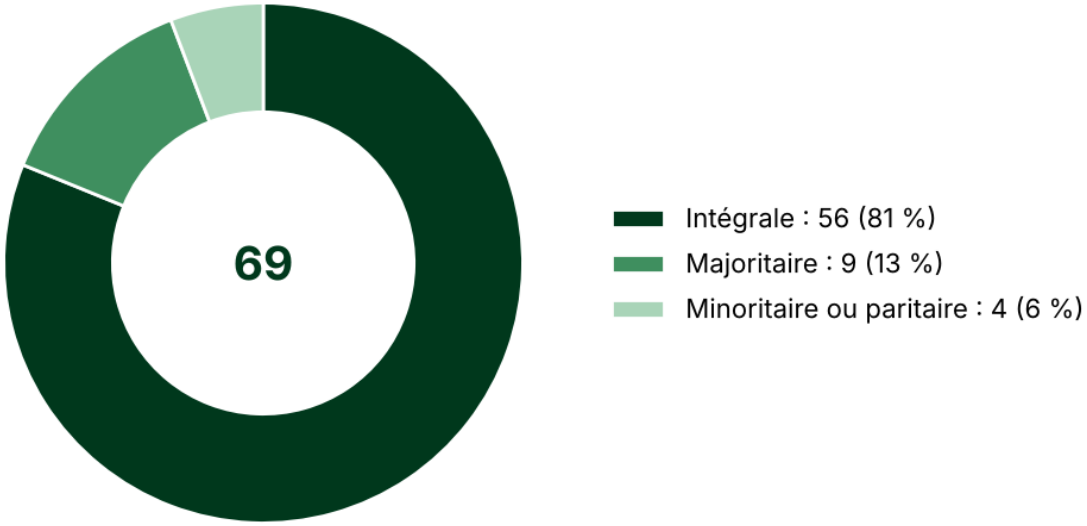


Source : DGTF, liste des établissements et sociétés publics au 31/12/2025.

IX. Une participation de l'État différenciée

Parmi les 69 EPIC, SCP et assimilés, l'État détient l'intégralité du capital ou de la dotation de 56 entités. Il est actionnaire majoritaire de 9 sociétés et détient une participation minoritaire ou paritaire dans 4 autres.

GRAPHIQUE 8
EPIC, SCP et assimilés : niveau de détention par l'État



Source : DGTF, liste des établissements et sociétés publics au 31/12/2025.

TABLEAU 6 **EPIC, SCP et assimilés dont l'État ne détient pas l'intégralité du capital**

Sigle	Entité	Part de l'État
CNM	Société des Chantiers Navals de Mauritanie	87,0 %
MAIL	Mauritanie Airlines	84,4 %
COMASUD	Compagnie Mauritanienne de Sucre et Dérivés	79,0 %
SNIM	Société Nationale Industrielle et Minière	78,0 %
SAN	Société des Abattoirs de Nouakchott	70,0 %
SMCP	Société Mauritanienne de la Commercialisation de Poissons	70,0 %
SAM	Société des Aéroports de Mauritanie	66,0 %
DAMANE	Damane Assurance	58,0 %
MCI	Mauritanienne de consultations et d'ingénierie	51,0 %
SALN	Société d'aménagement du littoral de Nouakchott	50,0 %
CH BANK	Chinguetti Bank	49,0 %
MAURITEL	Société Mauritanienne des Télécommunications	40,0 %
SOMAGAZ	Société Mauritanienne de Gaz	35,0 %

X. Un portefeuille en évolution et des effectifs importants

Le portefeuille continue de s'étendre : 10 entités figurent comme créées récemment ou en cours de mise en place, dont : ANCCE, ONEL, SALN, Chaîne El Ousra, ISGI, ISMMJ, UNDB, ONAM, MCI, ARMF. Ces créations concernent surtout l'enseignement et la formation, le numérique, l'environnement et les infrastructures. Leur statut, leur vocation et leurs premiers comptes devront être intégrés au suivi de la tutelle.

Les effectifs des établissements et sociétés publics atteignent 35 631 employés en 2025 pour les 174 entités dont les données sont disponibles. Pour les 167 entités renseignées en 2023 et en 2025, ils passent de 32 443 à 32 577 employés (+0,4 %). Les effectifs les plus importants sont ceux de la SNIM (7 759 employés), de la SOMELEC (2 835), de la SNDE (1 650) et de l'AROTR (1 188). Pour beaucoup d'entités, l'effectif 2025 renseignés est identique à celui de 2023 et mériterait d'être confirmé.

02

PARTIE 2

Performances économiques et financières

Cette partie distingue deux grandes typologies d'entités.

La première regroupe les établissements publics à caractère industriel et commercial, les sociétés à capitaux publics et les établissements assimilés (EPIC, SCP et assimilés) tenant une comptabilité commerciale. Au titre de l'exercice 2025, les états financiers de 60 entités ont été reçus et exploités. Ils se répartissent comme suit : 50 entreprises publiques marchandes non financières, 5 établissements publics à statut particulier tenant une comptabilité générale (ADU, ARE, AROTR, CNHY, CSA), 3 sociétés financières (CDD, Chinguetti Bank, Damane Assurance) et 2 organismes de sécurité sociale (CNSS, CNAM).

La seconde catégorie comprend les établissements publics à caractère administratif (EPA) et assimilés, dont les ressources proviennent principalement des subventions de l'État. Au titre de l'exercice 2025, 72 comptes de gestion ont été reçus et exploités.

AU SOMMAIRE DE CETTE PARTIE

I. Les activités et résultats
II. La structure financière
III. Les relations avec l'État

I. Les activités et résultats

1. EPIC, Sociétés à Capitaux Publics et Assimilés

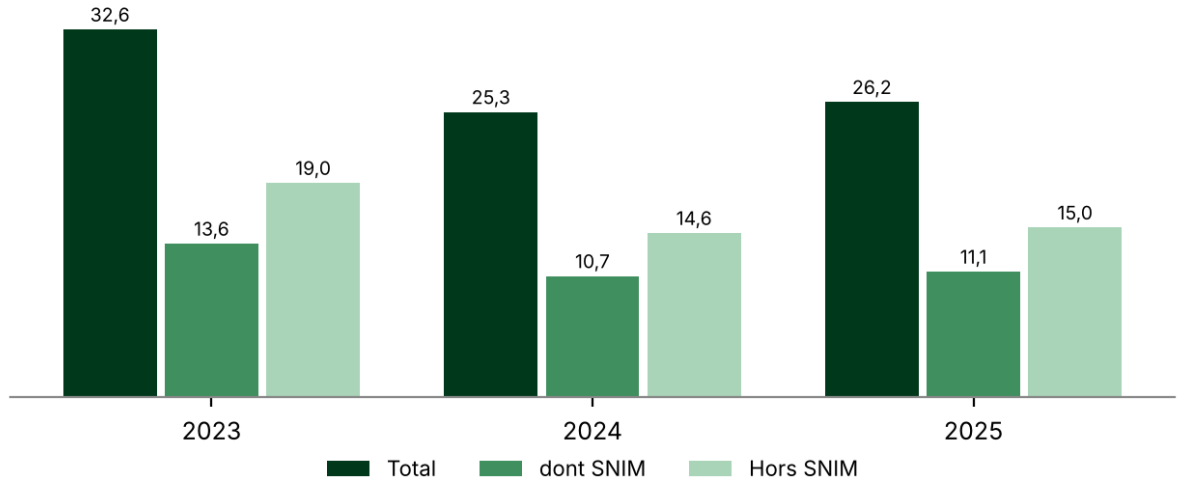
Compte tenu de son poids dans l'économie nationale, la SNIM fait l'objet d'une présentation distincte : les principaux agrégats sont présentés pour l'ensemble, pour la SNIM et hors SNIM.

a. Les investissements

Les investissements des EPIC, SCP et assimilés s'élèvent à 26,2 Md MRU en 2025, contre 25,3 Md MRU en 2024 et 32,6 Md MRU en 2023. La SNIM en réalise 11,1 Md MRU, soit 43 % du total. Hors SNIM, l'investissement atteint 15,0 Md MRU en 2025, contre 19,0 Md MRU en 2023 : le recul de 2024 tient surtout à la fin de grands programmes de la SOMELEC et de la SMH.

GRAPHIQUE 9

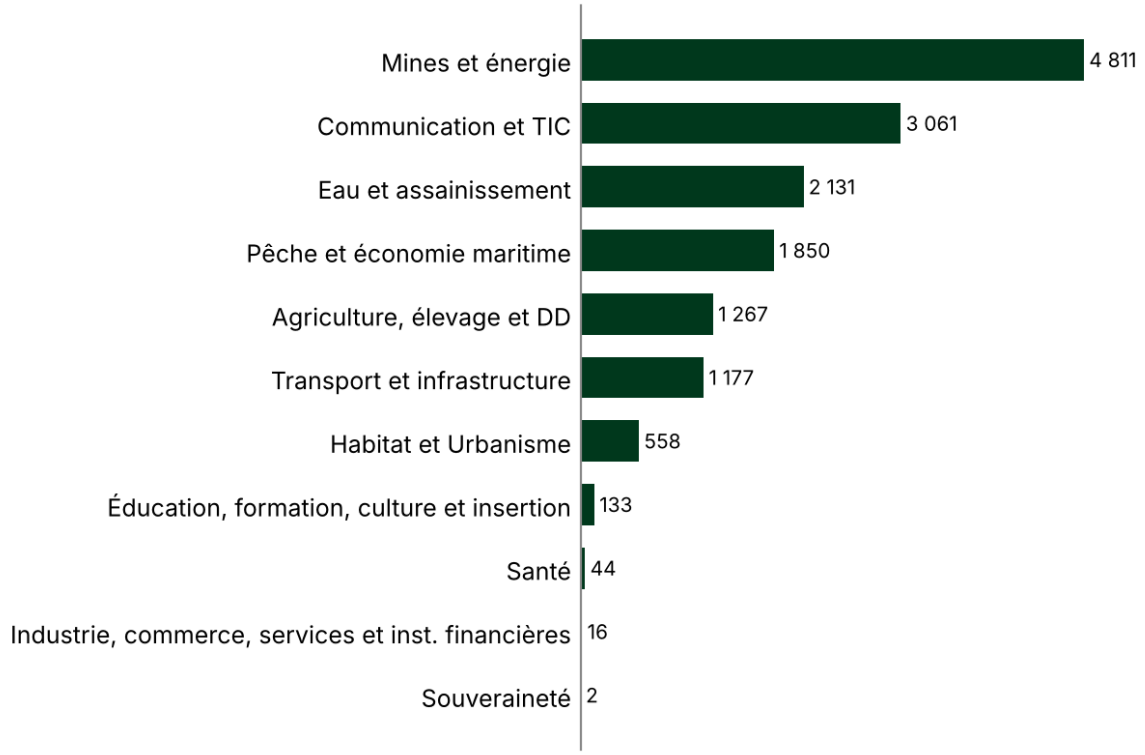
Investissements des EPIC, SCP et assimilés (Md MRU)



Source : DGTF, liste des établissements et sociétés publics au 31/12/2025 (investissements déclarés).

Hors SNIM, le secteur des mines et de l'énergie reste le premier investisseur (4,8 Md MRU en 2025, principalement SOMELEC et SMH), devant la communication et les TIC (3,1 Md MRU, essentiellement MAURITEL), l'eau et l'assainissement (2,1 Md MRU, principalement SNDE) et la pêche et l'économie maritime (1,9 Md MRU, ports de Nouakchott et de Nouadhibou).

GRAPHIQUE 10
Investissements 2025 par secteur, hors SNIM (M MRU)



Source : DGTF, liste des établissements et sociétés publics au 31/12/2025.

TABLEAU 7 **Principales entités par montant d'investissement (M MRU)**

Entité	2023	2024	2025
SNIM	13 617	10 738	11 133
SOMELEC	8 386	1 272	2 733
MAURITEL	1 501	1 735	2 704
SMH	5 811	4 328	1 197
SNDE	0	720	1 151
SONADER	520	310	862
PANPA	0	679	700
ISKAN	32	259	534

Investissements en M MRU. Source : DGTF, liste des établissements et sociétés publics au 31/12/2025.

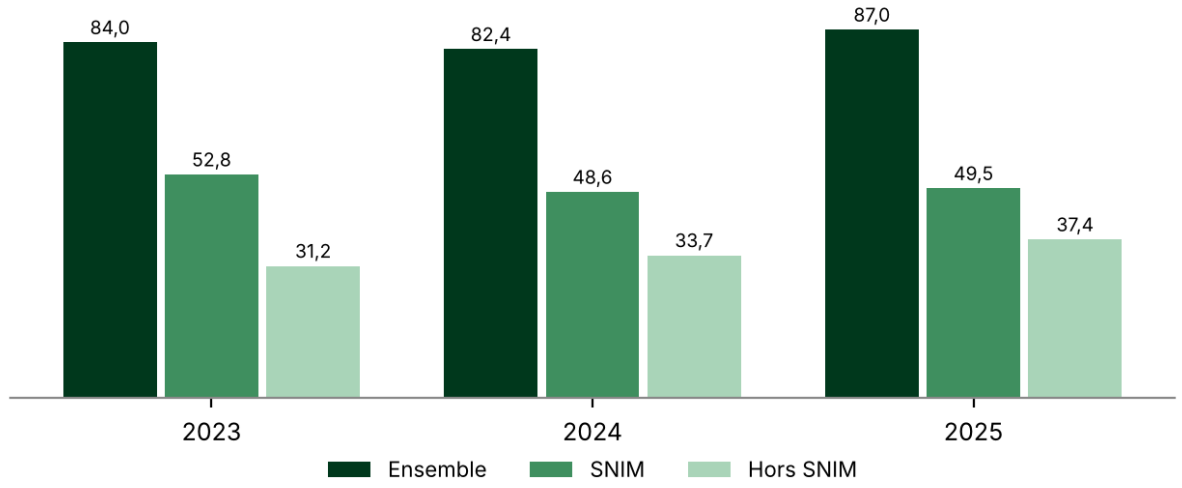
b. Chiffre d'affaires

Cet indicateur concerne principalement les entités tenant une comptabilité commerciale et exerçant des activités marchandes, pour lesquelles il correspond au chiffre d'affaires (production vendue). Pour les organismes de sécurité sociale, il correspond aux cotisations encaissées ; pour les établissements et sociétés financiers, au produit net bancaire (PNB).

Le chiffre d'affaires des EPIC, SCP et assimilés atteint 87,0 Md MRU en 2025, en hausse de +5,6 % sur un an, après un léger recul en 2024 (82,4 Md MRU). La SNIM en réalise 49,5 Md MRU (57 %). Hors SNIM, il progresse de 31,2 Md MRU en 2023 à 37,4 Md MRU en 2025 (+20,1 %), porté par MAURITEL, la SOMELEC et la CAMEC.

GRAPHIQUE 11

Chiffre d'affaires des EPIC, SCP et assimilés (Md MRU)

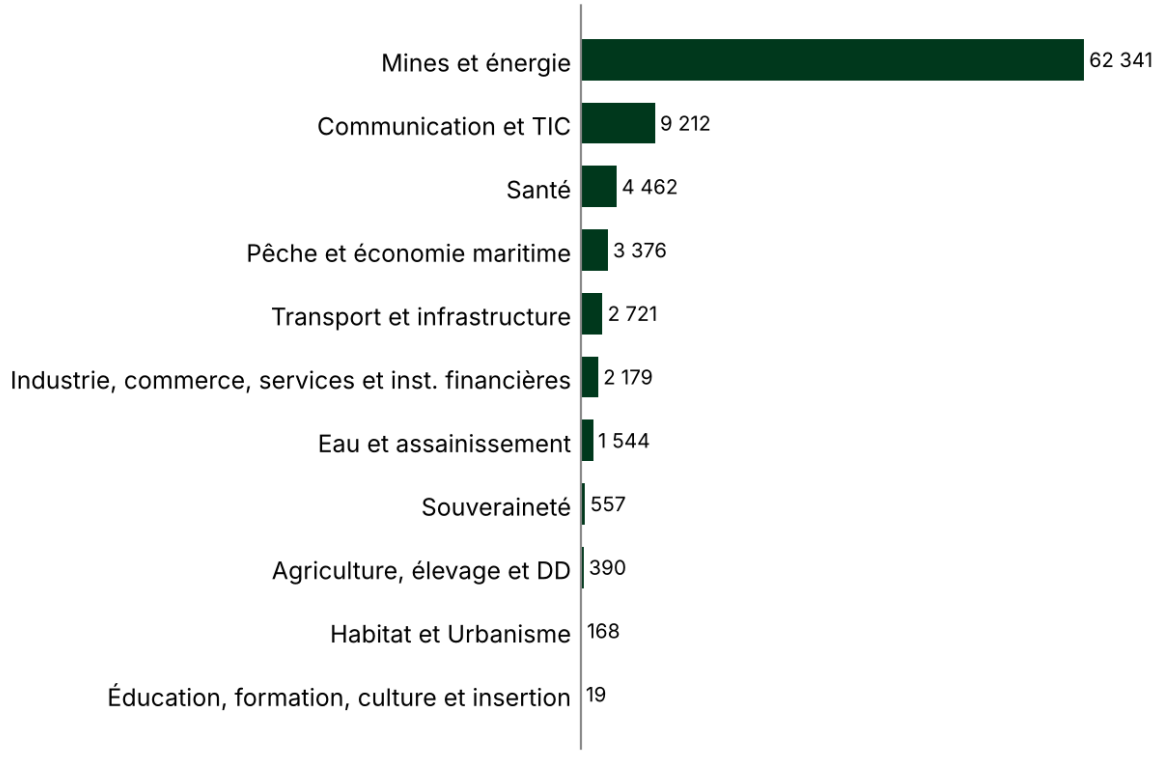


Source : DGTF, calculs à partir des états financiers des entités (classeur 2010-2025).

Le secteur des mines et de l'énergie concentre 72 % du chiffre d'affaires, devant la communication et les TIC (11 %) et la santé (5 %).

GRAPHIQUE 12

Chiffre d'affaires 2025 par secteur (M MRU)



Source : DGTF, calculs à partir des états financiers des entités (classeur 2010-2025).

En 2025, les six premières entités réalisent 72,5 Md MRU de chiffre d'affaires, soit 83 % du total.

TABLEAU 8 Six premières entités par chiffre d'affaires (M MRU)

Entité	2023	2024	2025	Var. 2025/2024
SNIM	52 782	48 648	49 521	+1,8 %
MAURITEL	6 767	7 709	8 737	+13,3 %
SOMELEC	7 108	7 263	8 384	+15,4 %
CNAM	2 154	2 187	2 525	+15,4 %
CAMEC	1 415	1 405	1 783	+26,9 %
MAIL	1 790	2 007	1 587	−20,9 %

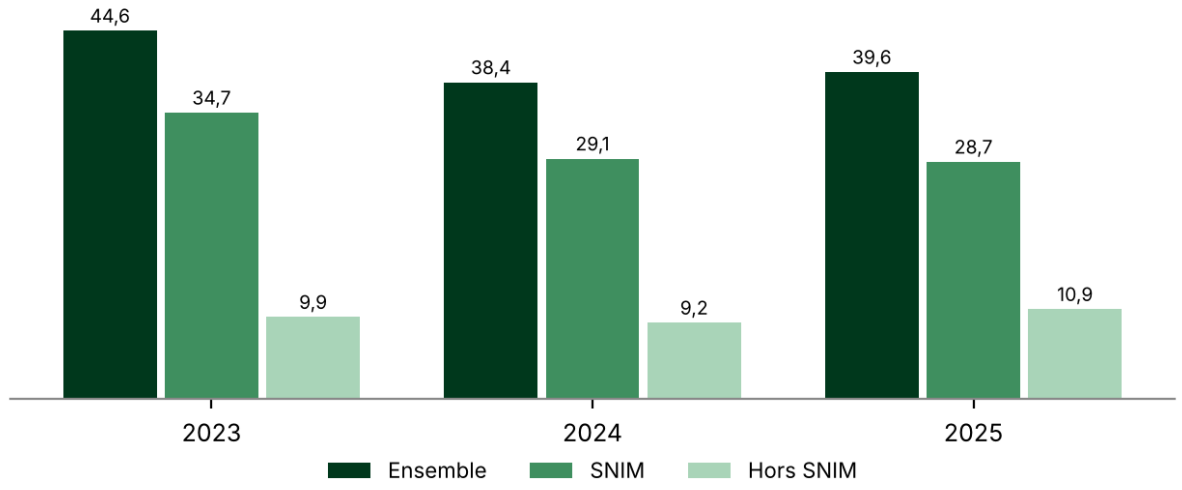
Chiffre d'affaires en M MRU. Source : DGTF, états financiers des entités.

c. Valeur ajoutée

La valeur ajoutée mesure la richesse brute créée par l'activité courante : c'est la production diminuée des consommations intermédiaires. Elle constitue la mesure la plus juste de la contribution des entités au PIB, car elle ne compte pas deux fois les échanges entre entités publiques.

La valeur ajoutée totale recule de 44,6 Md MRU en 2023 à 38,4 Md MRU en 2024, puis remonte à 39,6 Md MRU en 2025. Cette évolution reflète celle de la SNIM, dont la valeur ajoutée passe de 34,7 à 28,7 Md MRU sous l'effet de la hausse de ses consommations intermédiaires. Hors SNIM, la valeur ajoutée progresse de 9,2 à 10,9 Md MRU entre 2024 et 2025.

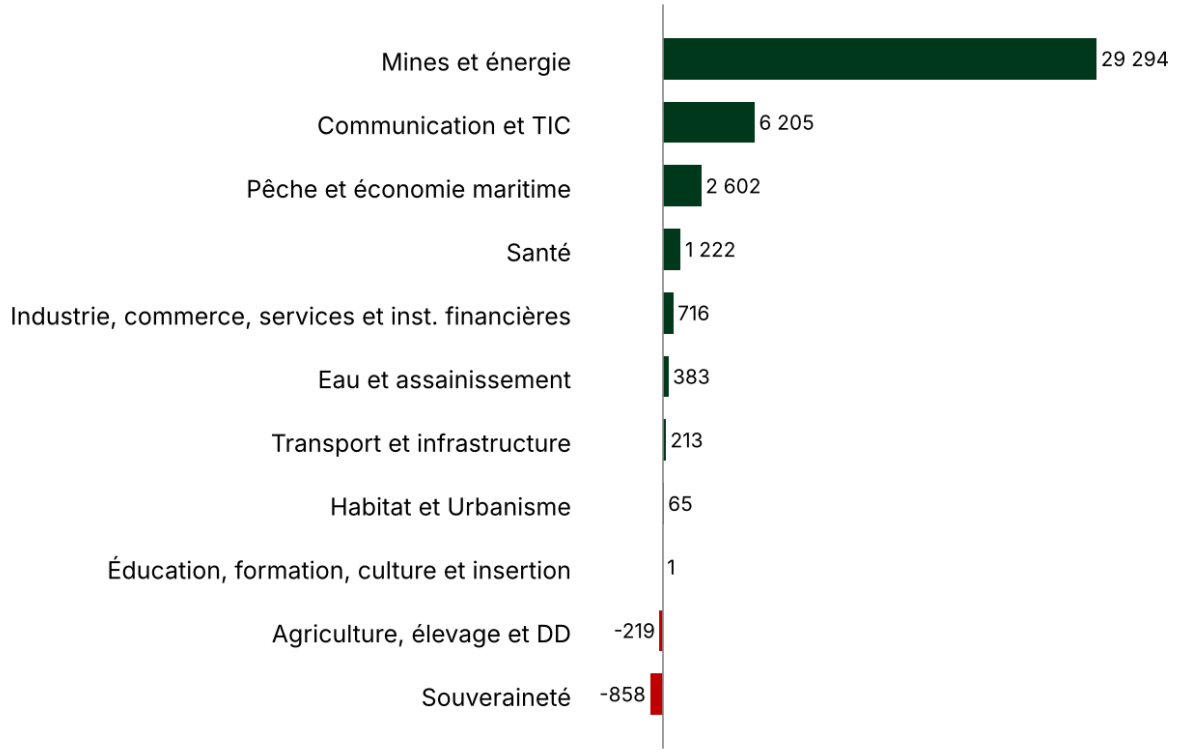
GRAPHIQUE 13
Valeur ajoutée des EPIC, SCP et assimilés (Md MRU)



Source : DGTF, calculs à partir des états financiers des entités (classeur 2010-2025).

Les entités à vocation commerciale créent l'essentiel de la valeur ajoutée (38,4 Md MRU). Par secteur, les mines et l'énergie en représentent 74 %, la communication et les TIC 16 % et la pêche et l'économie maritime 7 %. Plusieurs secteurs affichent une valeur ajoutée faible ou négative, signe que leurs entités consomment plus qu'elles ne produisent et dépendent des subventions (agriculture, souveraineté).

GRAPHIQUE 14
Valeur ajoutée 2025 par secteur (M MRU)



Source : DGTF, calculs à partir des états financiers des entités (classeur 2010-2025).

TABLEAU 9 **Principales entités par valeur ajoutée (M MRU)**

Entité	2023	2024	2025	Part 2025
SNIM	34 693	29 123	28 741	72,5 %
MAURITEL	4 859	5 606	6 407	16,2 %
PANPA	996	888	1 077	2,7 %
CAMEC	189	212	719	1,8 %
PAN	491	572	586	1,5 %
MAADEN	1 047	542	494	1,2 %

Valeur ajoutée en M MRU. Source : DGTF, états financiers des entités.

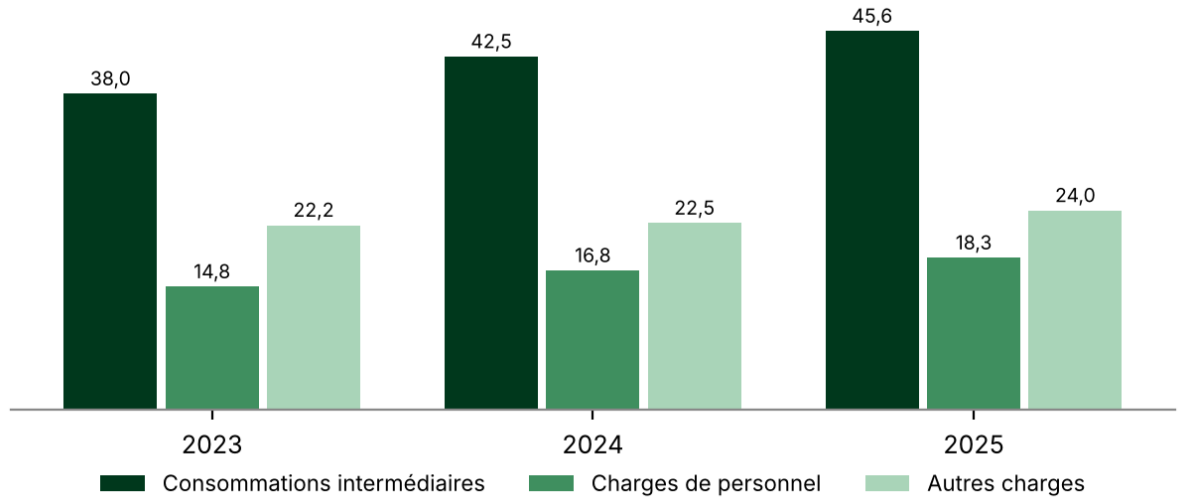
d. Charges

Les charges analysées couvrent les consommations intermédiaires (achats consommés, sous-traitance, charges externes), les charges de personnel et les autres charges (impôts, dotations aux amortissements et provisions, charges financières et exceptionnelles).

Le total des charges passe de 75,0 Md MRU en 2023 à 87,8 Md MRU en 2025 (+17,0 %), soit une progression plus rapide que celle du chiffre d'affaires (+3,6 %). Les consommations intermédiaires représentent 52 % des charges en 2025 (45,6 Md MRU) et les charges de personnel 21 % (18,3 Md MRU, +23,4 % depuis 2023). La SNIM supporte 40,7 Md MRU de charges, soit 46 % du total.

GRAPHIQUE 15

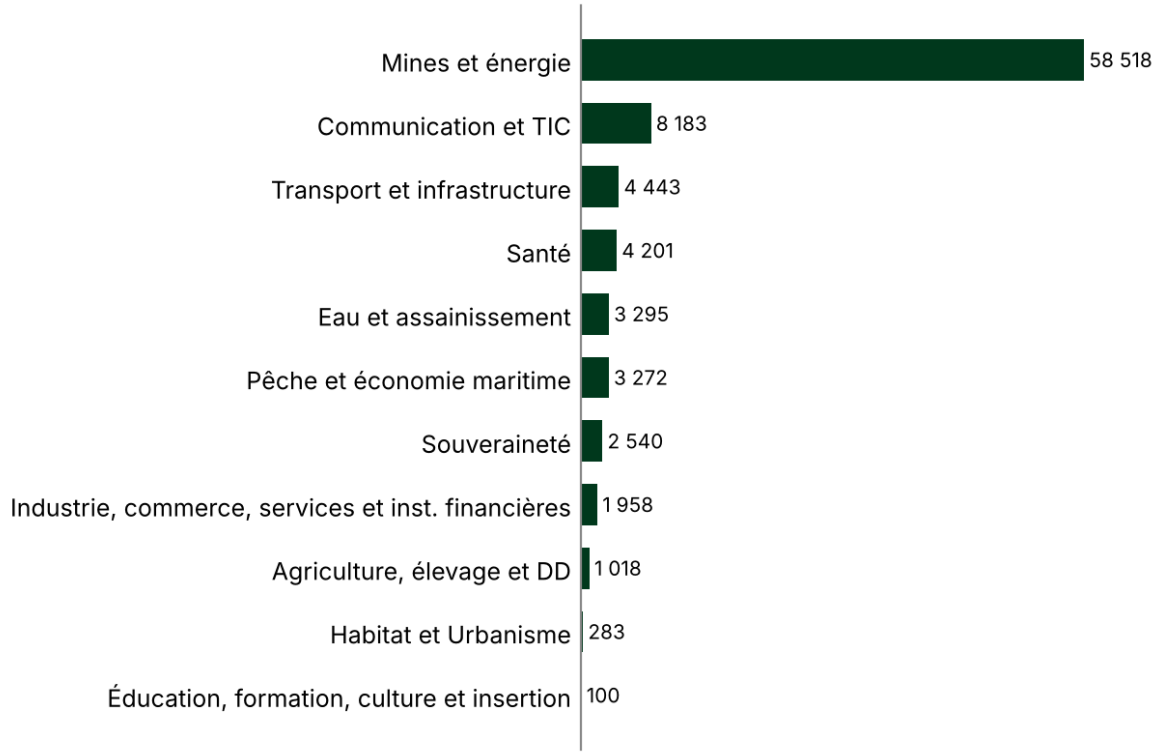
Structure des charges des EPIC, SCP et assimilés (Md MRU)



Source : DGTF, calculs à partir des états financiers des entités (classeur 2010-2025).

GRAPHIQUE 16

Total des charges 2025 par secteur (M MRU)



Source : DGTF, calculs à partir des états financiers des entités (classeur 2010-2025).

TABLEAU 10 Principales entités par total des charges (M MRU)

Entité	2023	2024	2025
SNIM	35 842	37 389	40 714
SOMELEC	11 169	13 659	10 561
MAURITEL	5 183	5 781	6 193
SMH	2 919	1 741	3 669
MAIL	2 615	2 972	2 919
CNAM	2 552	2 147	2 602

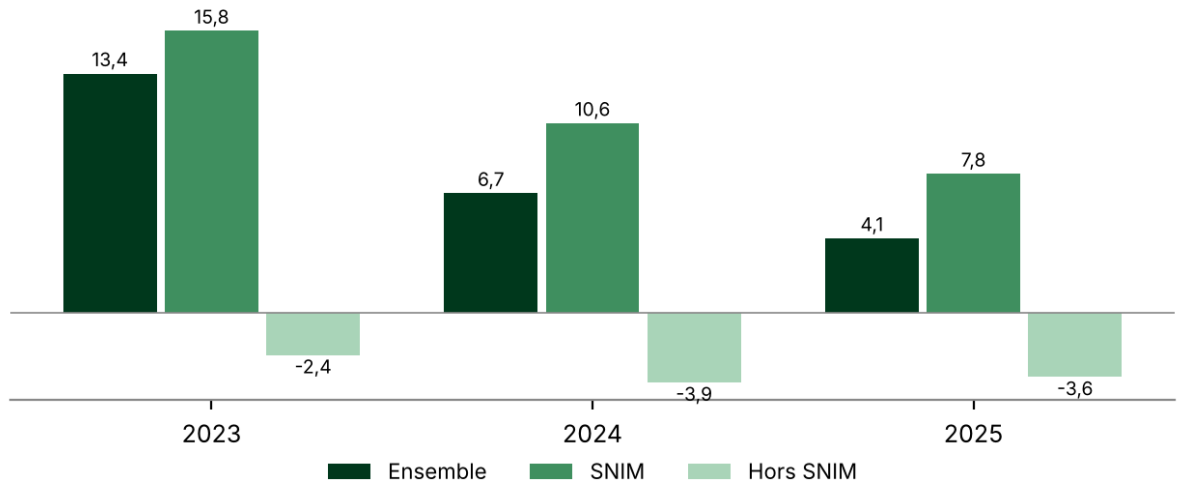
Total des charges en M MRU. Source : DGTF, états financiers des entités.

e. Résultat net

Le résultat net mesure la rentabilité d'une entité : c'est la différence entre l'ensemble de ses produits et de ses charges y compris l'impôt sur le résultat.

Le résultat net cumulé des EPIC, SCP et assimilés reste positif mais se contracte fortement : 13,4 Md MRU en 2023, 6,7 Md MRU en 2024 et 4,1 Md MRU en 2025. Il repose entièrement sur la SNIM (7,8 Md MRU en 2025, contre 15,8 Md MRU en 2023). Hors SNIM, le portefeuille est déficitaire chaque année : −2,4 Md MRU en 2023, −3,9 Md MRU en 2024 et −3,6 Md MRU en 2025.

GRAPHIQUE 17
Résultat net des EPIC, SCP et assimilés (Md MRU)

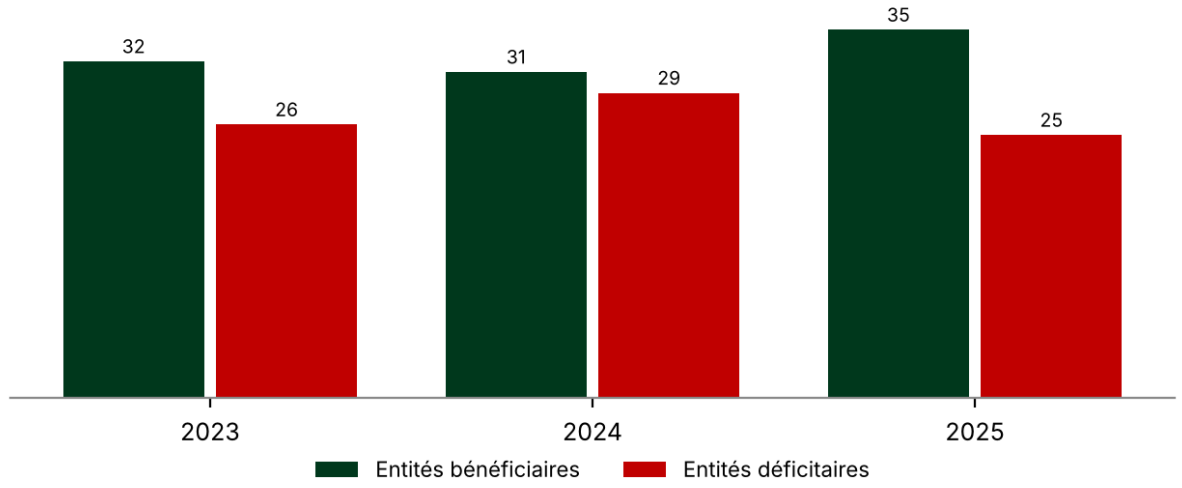


Source : DGTF, calculs à partir des états financiers des entités (classeur 2010-2025).

En 2025, 35 entités sont bénéficiaires et 25 déficitaires, contre respectivement 31 et 29 en 2024. Les pertes sont concentrées sur quelques entités des secteurs de l'énergie, de l'eau, des hydrocarbures et du transport aérien.

GRAPHIQUE 18

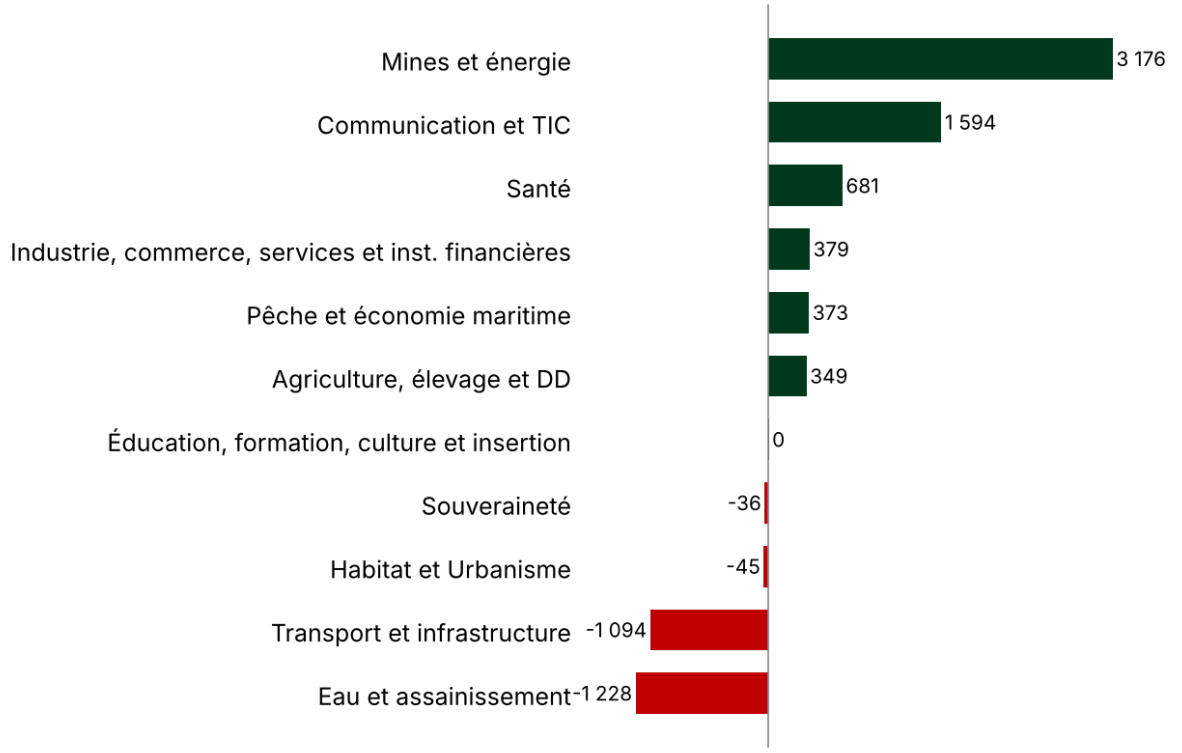
Nombre d'entités bénéficiaires et déficitaires



Source : DGTF, calculs à partir des états financiers des entités (classeur 2010-2025).

GRAPHIQUE 19

Résultat net 2025 par secteur (M MRU)



Source : DGTF, calculs à partir des états financiers des entités (classeur 2010-2025).

TABLEAU 11 Principales entités bénéficiaires (M MRU)

Entité	2023	2024	2025
SNIM	15 776	10 601	7 766
MAURITEL	1 159	1 582	2 152
CAMEC	37	−183	507
CNSS	330	390	478
SONADER	149	6	462
PAN	230	110	221

TABLEAU 12 Principales entités déficitaires (M MRU)

Entité	2023	2024	2025
SOMELEC	−3 620	−4 969	−2 203
SMH	−81	−56	−1 862
MAIL	−571	−663	−1 170
SNDE	−559	−650	−991
ATTM	7	−53	−566
TVM	−45	−7	−400

Résultat net en M MRU. Source : DGTF, états financiers des entités.

La SOMELEC enregistre la perte la plus importante, bien qu'en réduction par rapport à 2024 (comptes 2025 provisoires). La SMH voit sa perte s'aggraver nettement en 2025, de même que Mauritanie Airlines, la SNDE et la TVM. À l'inverse, MAURITEL, la CAMEC, la CNSS, la SONADER et le Port autonome de Nouadhibou améliorent leurs résultats.

Les subventions d'exploitation et quotes-parts de subventions d'investissement reçues par ces entités passent de 2,4 Md MRU en 2023 à 4,5 Md MRU en 2025.

2. EPA et structures assimilés

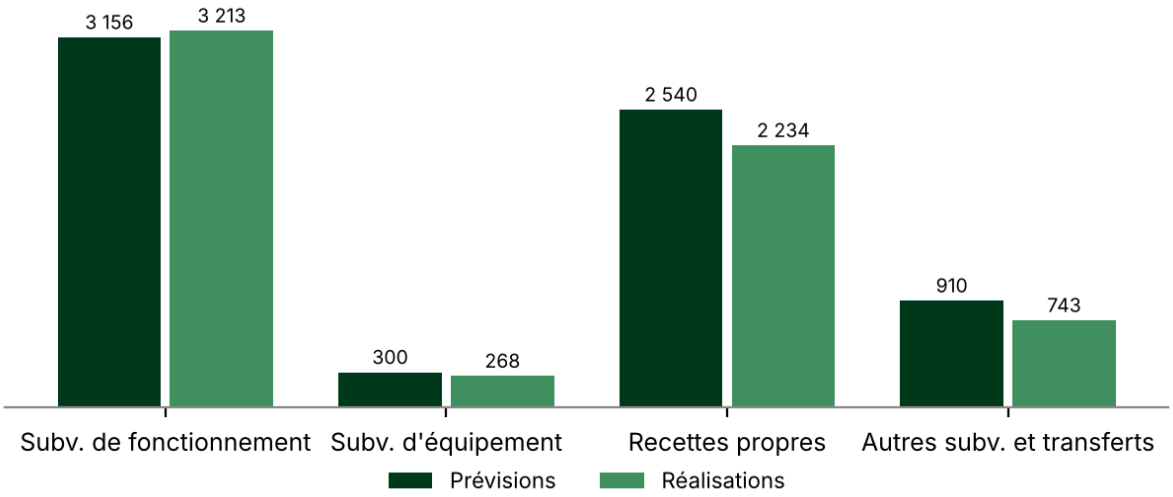
a. Ressources

Les ressources des EPA sont constituées pour l'essentiel des subventions de fonctionnement et d'équipement de l'État, complétées par des recettes propres (prestations, frais de scolarité, recettes hospitalières), des subventions spécifiques et, plus rarement, des dons.

Pour les 66 EPA dont les recettes 2025 ont été exploitées, les ressources réalisées atteignent 6 463 M MRU pour 6 911 M MRU prévus, soit un taux de réalisation de 94 %. Les subventions de fonctionnement en représentent 50 % (3 213 M MRU) et les recettes propres 35 % (2 234 M MRU), essentiellement hospitalières. Les subventions d'équipement ne représentent que 268 M MRU.

GRAPHIQUE 20

Ressources 2025 des EPA par nature (M MRU)

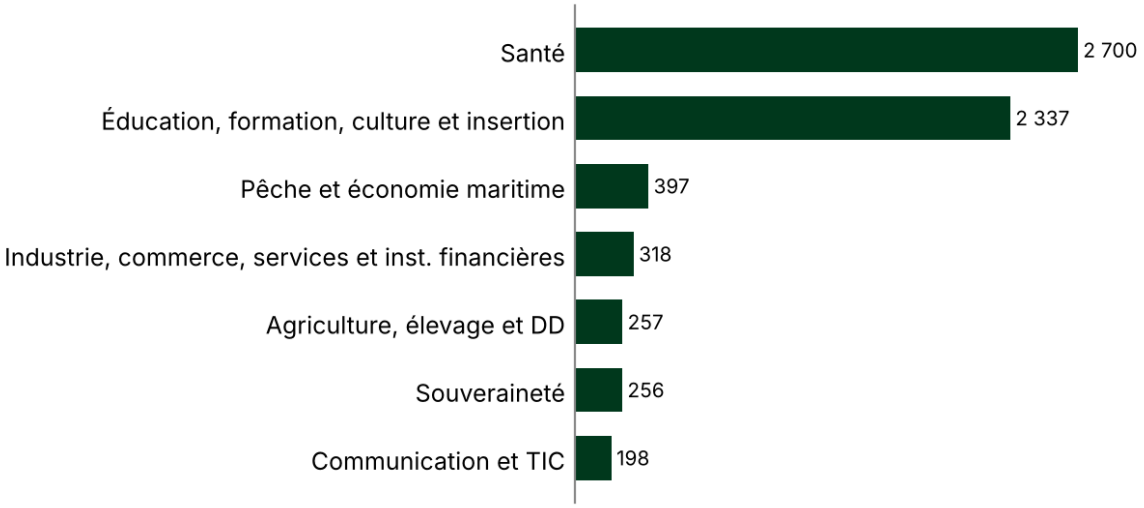


Source : DGTF, comptes de gestion 2025 des EPA.

La santé (2 700 M MRU) et l'éducation, la formation, la culture et l'insertion (2 337 M MRU) concentrent 78 % des ressources des EPA, ce qui confirme la priorité accordée aux secteurs sociaux.

GRAPHIQUE 21

Ressources réalisées 2025 des EPA par secteur (M MRU)



Source : DGTF, comptes de gestion 2025 des EPA.

TABLEAU 13 Ressources 2025 des principaux EPA : prévisions et réalisations (M MRU)

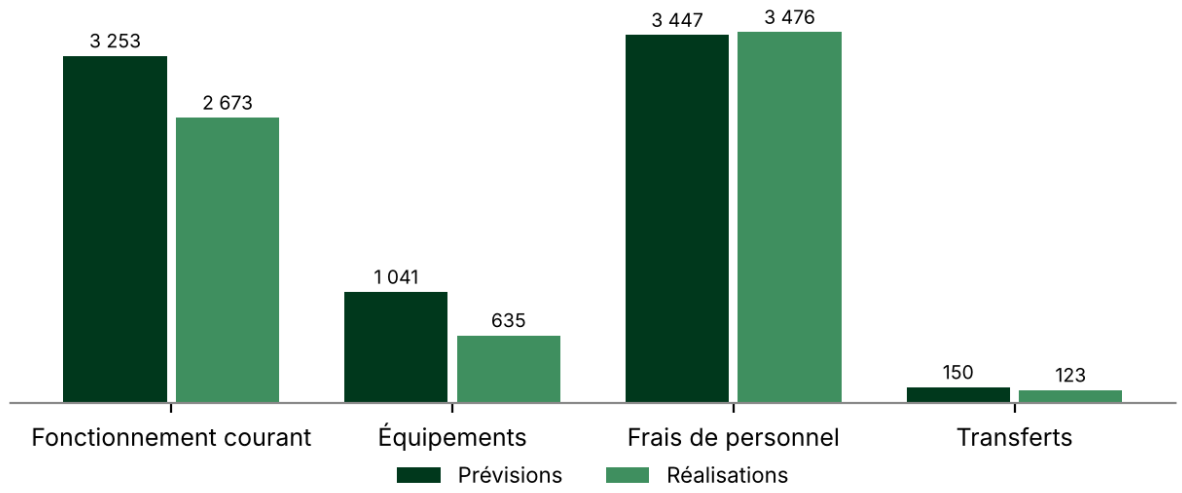
EPA	Prévisions	Réalisations	Taux
UN	757	797	105 %
CHN	567	567	100 %
CNOU	515	517	100 %
CNC	587	439	75 %
IMROP	400	397	99 %
CHME	338	285	84 %

Ressources en M MRU. Source : DGTF, comptes de gestion 2025 des EPA.

b. Charges

Les charges réalisées des 72 EPA analysés s'élèvent à 6 907 M MRU pour 7 891 M MRU prévus. Les frais de personnel en constituent 50 % (3 476 M MRU), les charges de fonctionnement courant 39 %, les équipements 9 % et les transferts (bourses notamment) 2 %. La part des équipements reste faible : les EPA consacrent l'essentiel de leurs moyens à leur fonctionnement.

GRAPHIQUE 22
Charges 2025 des EPA par nature (M MRU)



Source : DGTF, comptes de gestion 2025 des EPA.

TABLEAU 14 Charges 2025 des principaux EPA : prévisions et réalisations (M MRU)

EPA	Prévisions	Réalisations	Taux
UN	757	794	105 %
CNOU	515	497	97 %
CHN	567	481	85 %
CNC	587	439	75 %
ANRPTS	419	417	100 %
IMROP	400	358	90 %

Charges en M MRU. Source : DGTF, comptes de gestion 2025 des EPA.

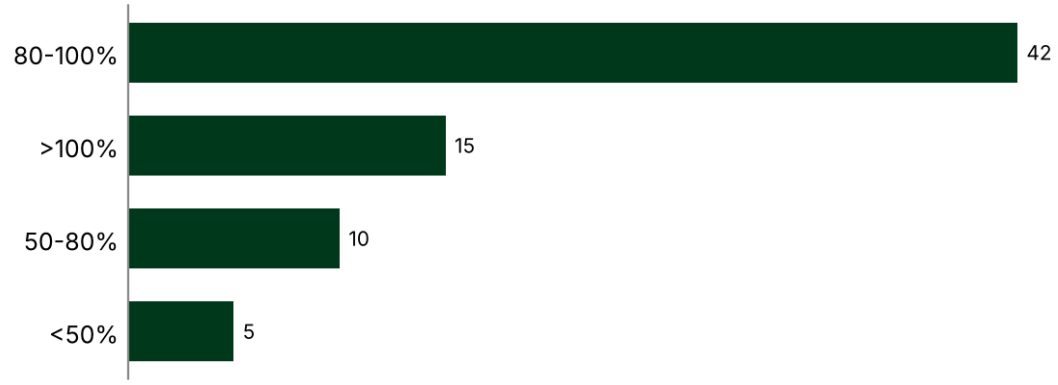
c. Taux d'exécution des dépenses budgétaires

Le taux d'exécution global des dépenses des EPA atteint 88 % en 2025. Il est de 101 % pour les frais de personnel, qui dépassent légèrement les prévisions, de 82 % pour le fonctionnement courant et de seulement 61 % pour les équipements.

42 EPA exécutent leur budget à un taux compris entre 80 % et 100 %. 15 dépassent leurs prévisions, notamment APIM (135 %), ISET (114 %), ENI NKTT (110 %), AN-ETAT (110 %), ce qui appelle une vérification des autorisations de dépassement. À l'inverse, 15 établissements exécutent moins de 80 % de leurs dépenses, dont CH Aleg (29 %), ONMét (34 %), CNRE (41 %), ARP (42 %), AJE (49 %).

GRAPHIQUE 23

Nombre d'EPA par tranche de taux d'exécution des dépenses 2025



Source : DGTF, comptes de gestion 2025 des EPA.

II. La structure financière

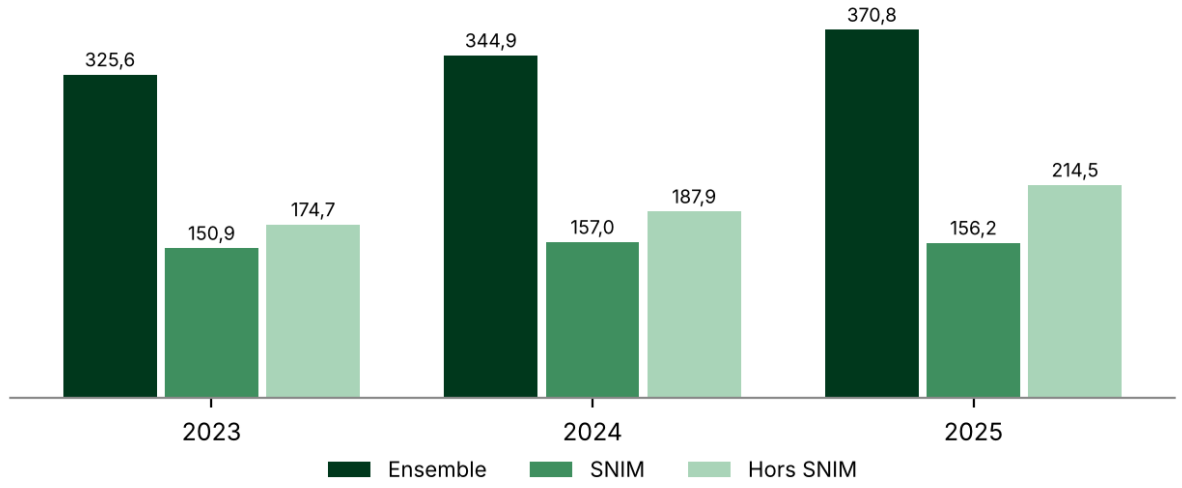
L'analyse de la structure financière porte sur les bilans des EPIC, SCP et assimilés. Les EPA, qui tiennent une comptabilité budgétaire, n'y sont pas inclus.

a. Actifs

Le total des actifs des EPIC, SCP et assimilés atteint 370,8 Md MRU en 2025, contre 325,6 Md MRU en 2023 (+13,9 %). La SNIM en détient 156,2 Md MRU, soit 42 %, contre plus de la moitié dans l'édition précédente : le poids croissant de la SOMELEC et de la SMH rééquilibre le patrimoine public.

GRAPHIQUE 24

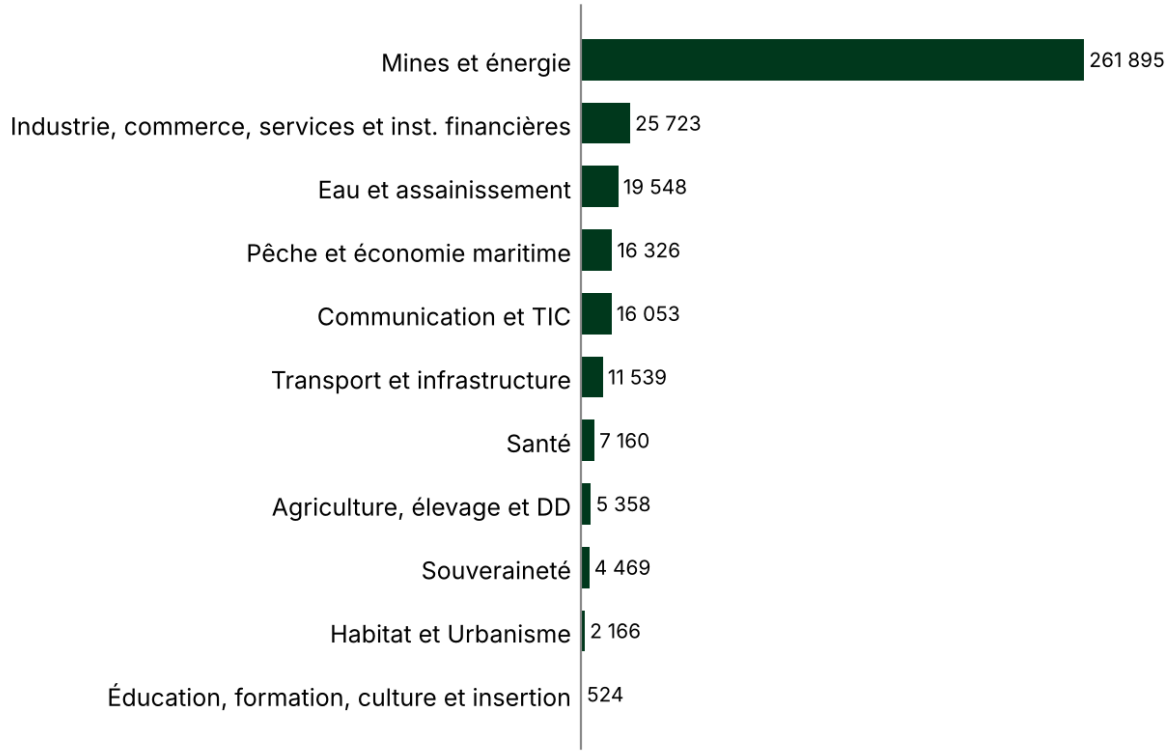
Total actif des EPIC, SCP et assimilés (Md MRU)



Source : DGTF, calculs à partir des états financiers des entités (classeur 2010-2025).

GRAPHIQUE 25

Total actif 2025 par secteur (M MRU)



Source : DGTF, calculs à partir des états financiers des entités (classeur 2010-2025).

Les cinq premières entités détiennent 78 % des actifs du portefeuille.

TABLEAU 15 Cinq premières entités par total actif (M MRU)

Entité	2023	2024	2025
SNIM	150 922	157 045	156 221
SOMELEC	52 024	55 491	67 364
SMH	23 499	29 545	31 526
CDD	15 794	16 304	17 265
SNDE	14 756	15 501	15 885

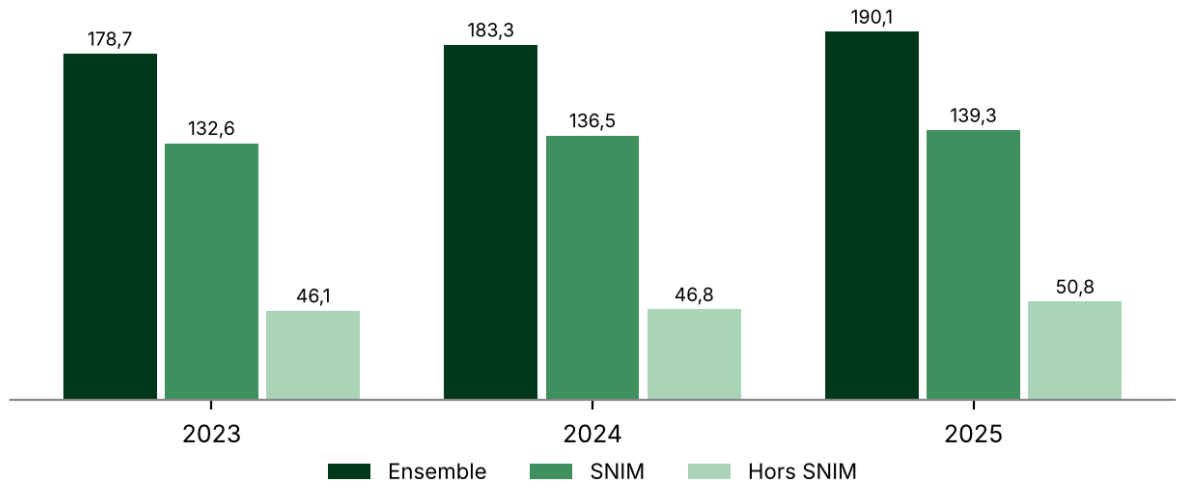
Total actif en M MRU. Source : DGTF, états financiers des entités.

b. Capitaux propres et situation nette

Les capitaux propres (ou situation nette) regroupent le capital social ou la dotation, les réserves, le report à nouveau, le résultat de l'exercice et les subventions d'investissement.

Ils s'élèvent à 190,1 Md MRU en 2025, en hausse régulière depuis 2023 (178,7 Md MRU). La SNIM en représente 73 %. Hors SNIM, les capitaux propres atteignent 50,8 Md MRU, dont 10,7 Md MRU pour la SNDE.

GRAPHIQUE 26
Capitaux propres des EPIC, SCP et assimilés (Md MRU)



Source : DGTF, calculs à partir des états financiers des entités (classeur 2010-2025).

TABLEAU 16 Principales entités par capitaux propres (M MRU)

Entité	2023	2024	2025
SNIM	132 587	136 530	139 267
SNDE	10 203	9 879	10 693
CNAM	3 987	4 185	4 483
MAURITEL	3 329	3 817	4 452
CNSS	2 599	2 989	3 467

Capitaux propres en M MRU. Source : DGTF, états financiers des entités.

7 entités présentent des capitaux propres négatifs à fin 2025 : TVM (−741 M MRU), ATTM (−358 M MRU), SNAAT (−303 M MRU), ETR-ML (−208 M MRU), SDIN (−154 M MRU), ADU (−17 M MRU), SAM

(−9 M MRU). Leurs pertes cumulées ont absorbé la totalité de leurs fonds propres ; leur situation appelle une décision de la tutelle (recapitalisation, restructuration ou contrat-programme).

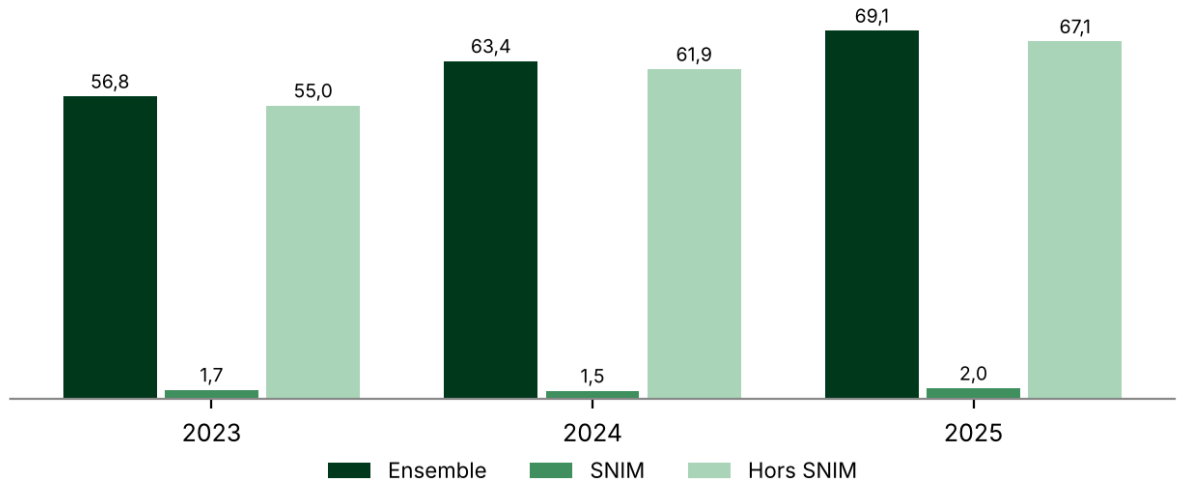
c. Endettement

L'endettement financier recouvre les emprunts à moyen et long terme, hors concours bancaires ; les dettes des ports, qui ne sont pas des dettes de financement, en sont exclues, et celles des sociétés où l'État est minoritaire sont retenues au prorata de sa participation.

La dette financière des EPIC, SCP et assimilés progresse fortement : 56,8 Md MRU en 2023, 63,4 Md MRU en 2024 et 69,1 Md MRU en 2025 (+21,7 % en deux ans). Contrairement à l'édition précédente, la SNIM n'en porte qu'une faible part (2,0 Md MRU). La SOMELEC concentre à elle seule 34,1 Md MRU (49 %) et la SMH 30,0 Md MRU (43 %). Hors SNIM, la dette représente 132 % des capitaux propres.

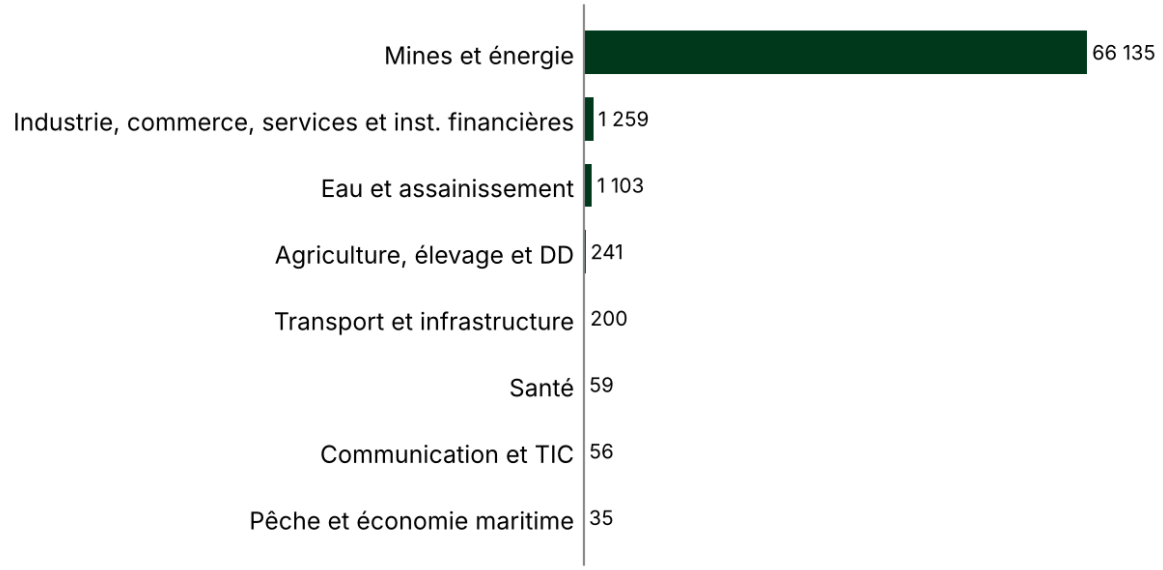
GRAPHIQUE 27

Dette financière des EPIC, SCP et assimilés (Md MRU)



Source : DGTF, calculs à partir des états financiers des entités (classeur 2010-2025).

GRAPHIQUE 28
Dette financière 2025 par secteur (M MRU)



Source : DGTF, calculs à partir des états financiers des entités (classeur 2010-2025).

TABLEAU 17 **Principales entités par dette financière (M MRU)**

Entité	2023	2024	2025	Part 2025
SOMELEC	30 379	33 128	34 061	49,3 %
SMH	21 630	25 809	29 997	43,4 %
SNIM	1 735	1 538	2 019	2,9 %
CDD	1 322	1 394	1 259	1,8 %
SNDE	988	912	968	1,4 %
SNAAT	240	240	240	0,3 %

Dette financière en M MRU. Source : DGTF, états financiers des entités.

III. Les relations avec l'État

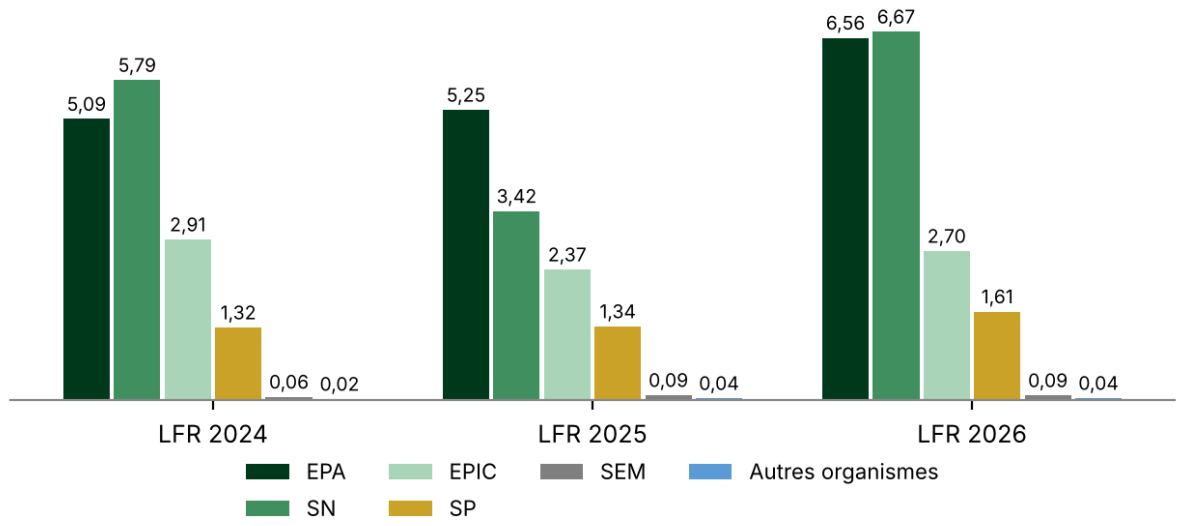
L'analyse des transferts budgétaires porte sur les seules entités de la liste des entreprises et établissements publics au 31 décembre 2025 : 193 des 196 entités figurent dans les lois de finances rectificatives 2024-2026, dont 159 avec une dotation non nulle sur au moins une année. Les 26 autres organismes autonomes dotés dans les lois de finances (autorités indépendantes, commissions, conseils, Groupe Polytechnique, Académie navale, etc.), qui ne figurent pas dans la liste, sont exclus ; ils représentaient 0,71 Md MRU en 2025.

Les dotations inscrites au nom de ces 193 entités dans les lois de finances rectificatives (subventions et transferts, personnel, biens et services et investissements) s'élèvent à 15,2 Md MRU en 2024, 12,5 Md MRU en 2025 et 17,7 Md MRU en 2026, soit respectivement 14,1 %, 10,5 % et 12,6 % des charges du budget de l'État.

Les EPA en reçoivent 5,3 Md MRU en 2025. Les entreprises publiques marchandes (EPIC, SN, SEM, SP) en reçoivent 7,2 Md MRU. Les variations d'une année sur l'autre tiennent surtout aux dotations inscrites au

nom de la SOMELEC, ramenées de 4,15 Md MRU en 2024 à 1,32 Md MRU en 2025 avant de remonter à 4,74 Md MRU en 2026.

GRAPHIQUE 29
Dotations budgétaires aux établissements et sociétés publics par statut (Md MRU)



Source : lois de finances rectificatives 2024, 2025 et 2026 (crédits votés).

TABLEAU 18 **Dotations budgétaires aux établissements et sociétés publics par statut (M MRU)**

Statut	LFR 2024	LFR 2025	LFR 2026
EPA	5 091	5 255	6 559
SN	5 795	3 423	6 671
EPIC	2 910	2 366	2 701
SP	1 316	1 337	1 605
SEM	62	93	88
Autres organismes	24	37	40
Total	**15 196**	**12 510**	**17 664**

Dotations en M MRU. Source : lois de finances rectificatives 2024-2026.

TABLEAU 19 **Dix premiers bénéficiaires de dotations budgétaires en 2025 (M MRU)**

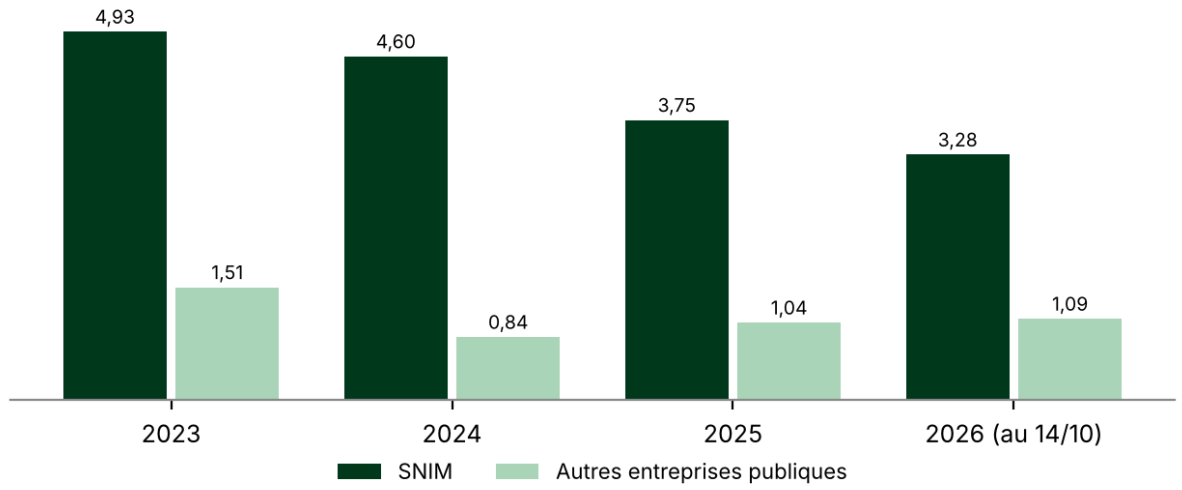
Entité	Statut	LFR 2024	LFR 2025	LFR 2026
SOMELEC	SN	4 153	1 316	4 738
SNDE	SN	265	888	680
CSA	SP	774	717	964
UNA	EPA	611	608	669
SONADER	EPIC	305	519	779
CNOU	EPA	367	479	558
ONAS	EPIC	511	477	474
ANRPTS	SP	329	394	372
RM	SN	341	331	340
SNFP	SN	130	327	353

Dix premiers bénéficiaires en 2025, en M MRU. Source : lois de finances rectificatives 2024-2026.

En sens inverse, les dividendes encaissés par le Trésor auprès des entreprises publiques (hors Banque Centrale) s'élèvent à 6,44 Md MRU en 2023, 5,44 Md MRU en 2024 et 4,78 Md MRU en 2025 ; 4,37 Md MRU ont été encaissés en 2026 au 14 octobre. La SNIM en apporte l'essentiel (78 % en 2025), suivie de MAURITEL et des ports. La baisse des versements de la SNIM suit celle de son résultat.

GRAPHIQUE 30

Dividendes encaissés par le Trésor (hors BCM) (Md MRU)



Source : situation du recouvrement des dividendes (31/12/2023, 2024, 2025 et 14/10/2026).

TABLEAU 20 Dividendes encaissés par le Trésor, par entité (M MRU)

Entité	2023	2024	2025	2026 (au 14/10)
SNIM	4 930,2	4 599,7	3 748,2	3 284,6
MAURITEL	560,8	417,1	569,4	774,7
PANPA	622,5	140,0	74,9	172,5
PAN	201,3	232,3	20,0	0,0
MAADEN	0,0	0,0	273,3	100,0
SMCP	81,8	19,5	47,1	0,0
DAMANE	23,1	18,2	24,5	22,4
EPBR	3,0	3,0	6,0	0,0
SOMAGAZ	0,0	13,4	9,3	14,2
SOMIR	2,8	0,0	11,8	0,0
SNDP	6,0	0,0	0,0	3,5
SNAAT	7,9	0,0	0,0	0,0
Total	**6 439,4**	**5 443,3**	**4 784,4**	**4 371,9**

Dividendes encaissés en M MRU, hors BCM et Africa Ré. Source : situation du recouvrement des dividendes.

Le solde des flux financiers entre l'État et les entreprises publiques marchandes reste nettement favorable à ces dernières : en 2025, l'État leur a alloué 7,22 Md MRU de crédits pour 4,78 Md MRU de dividendes encaissés. Au 14 octobre 2026, les restes à recouvrer s'élèvent à 648 M MRU, dont CAMEC (398 M MRU), EPBR (87 M MRU), MAADEN (84 M MRU), PANPA (60 M MRU).

03

PARTIE 3

Une contribution au développement des secteurs d'activités

Cette partie passe en revue les onze secteurs d'intervention des établissements et sociétés publics selon trois axes : la composition du secteur par statut juridique, la répartition par vocation, et la contribution économique et financière des principales entités en 2025.

AU SOMMAIRE DE CETTE PARTIE

I. Agriculture, élevage et développement durable
II. Communication et TIC
III. Éducation, formation, culture et insertion
IV. Habitat et Urbanisme
V. Industrie, commerce, services et institutions financières
VI. Mines et énergie
VII. Eau et assainissement
VIII. Pêche et économie maritime
IX. Santé
X. Transport et infrastructure
XI. Souveraineté

I. Agriculture, élevage et développement durable

Le secteur rural reste essentiel pour l'emploi et la sécurité alimentaire. Les politiques publiques s'appuient sur le Plan national de développement agricole (PNDA 2016-2025), le Plan national de développement de l'élevage (PNDE 2018-2025) et le cadre de politique climatique 2021-2030, qui visent la modernisation des filières, la petite irrigation et le renforcement de la recherche.

Le secteur regroupe 17 établissements et sociétés publics : 10 EPA, 3 SN, 2 SEM, 2 EPIC. Par vocation, on compte 5 « services publics administratifs », 5 « activités commerciales », 4 « agence d'exécution et de suivi », 3 « service public d'éducation, formation et recherche ».

Les 4 entités du secteur disposant de comptes 2025 réalisent un chiffre d'affaires de 390 M MRU, une valeur ajoutée de −219 M MRU et un résultat net cumulé de 349 M MRU. Leurs investissements déclarés atteignent 1 267 M MRU en 2025.

TABLEAU 21 Agriculture, élevage et développement durable : principales entités, comptes 2025 (M MRU)

Entité	Chiffre d'affaires	Valeur ajoutée	Résultat net	Capitaux propres
SNAAT	374	49	−109	−303
SONADER	14	−198	462	890
MPE	3	−33	1	69
COMASUD	0	−37	−5	2 877

Principales entités du secteur, comptes 2025 en M MRU. Source : DGTF, états financiers des entités.

Les EPA du secteur dont les comptes de gestion 2025 ont été exploités ont mobilisé 257 M MRU de ressources, pour 284 M MRU prévus.

II. Communication et TIC

L'Agenda national de transition numérique 2022-2025, la stratégie nationale de sécurité numérique et la stratégie nationale d'intelligence artificielle 2025-2029 orientent l'action publique vers l'infrastructure numérique, la dématérialisation des services et la sécurité des systèmes d'information.

Le secteur regroupe 14 établissements et sociétés publics : 6 SN, 4 EPA, 2 SP, 1 EPIC, 1 SEM. Par vocation, on compte 7 « activités commerciales », 4 « organisme de régulation », 3 « services publics administratifs ».

Les 7 entités du secteur disposant de comptes 2025 réalisent un chiffre d'affaires de 9 212 M MRU, une valeur ajoutée de 6 205 M MRU et un résultat net cumulé de 1 594 M MRU. Leurs investissements déclarés atteignent 3 061 M MRU en 2025.

TABLEAU 22 Communication et TIC : principales entités, comptes 2025 (M MRU)

Entité	Chiffre d'affaires	Valeur ajoutée	Résultat net	Capitaux propres
MAURITEL	8 737	6 407	2 152	4 452
TDM	203	144	−0	433
MAURIPOST	170	92	1	58
TVM	33	−317	−400	−741
SDIN	31	9	−169	−154
RM	27	−123	1	632

Principales entités du secteur, comptes 2025 en M MRU. Source : DGTF, états financiers des entités.

Les EPA du secteur dont les comptes de gestion 2025 ont été exploités ont mobilisé 198 M MRU de ressources, pour 194 M MRU prévus.

III. Éducation, formation, culture et insertion

Le Programme national de développement du secteur éducatif (PNDSE III, 2023-2030) et la Stratégie nationale de la jeunesse 2024-2030 fixent les priorités : accès et qualité de l'enseignement, développement de la formation technique et professionnelle et insertion des jeunes.

Le secteur regroupe 68 établissements et sociétés publics : 66 établissements publics à caractère administratif (EPA), 1 établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) et 1 établissement à statut particulier. Selon leur vocation, ces entités se répartissent comme suit : 61 relèvent du service public d'éducation, de formation et de recherche, 4 sont des organismes d'assistance sociale, 1 exerce une mission de service public administratif, 1 a une activité commerciale et 1 est une agence d'exécution et de suivi.

Seule entreprise marchande du secteur, l'Office du Complexe Olympique (OCO) réalise en 2025 un chiffre d'affaires de 19 M MRU, pour une valeur ajoutée de 1 M MRU et un résultat quasi nul. Les investissements déclarés par l'ensemble des entités du secteur atteignent 133 M MRU en 2025.

TABLEAU 23 Éducation, formation, culture et insertion : principales entités, comptes 2025 (M MRU)

Entité	Chiffre d'affaires	Valeur ajoutée	Résultat net	Capitaux propres
OCO	19	1	0	505

Principales entités du secteur, comptes 2025 en M MRU. Source : DGTF, états financiers des entités.

Les EPA du secteur dont les comptes de gestion 2025 ont été exploités ont mobilisé 2 337 M MRU de ressources, pour 2 373 M MRU prévus.

IV. Habitat et Urbanisme

Le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de Nouakchott à l'horizon 2040 encadre le développement urbain de la capitale : accès au logement, infrastructures de base, assainissement et aménagement du littoral.

Le secteur regroupe 4 établissements et sociétés publics : 1 SP, 1 EPIC, 1 SN, 1 SEM. Par vocation, on compte 2 « agence d'exécution et de suivi », 2 « activités commerciales ».

Les 3 entités du secteur disposant d'états financiers en 2025, réalisent un chiffre d'affaires de 168 M MRU, une valeur ajoutée de 65 M MRU et un résultat net cumulé de −45 M MRU. Leurs investissements déclarés atteignent 558 M MRU en 2025.

TABLEAU 24 Habitat et urbanisme : principales entités, comptes 2025 (M MRU)

Entité	Chiffre d'affaires	Valeur ajoutée	Résultat net	Capitaux propres
ISKAN	127	65	12	962
ETR-ML	24	−8	−67	−208
ADU	17	7	10	−17

Principales entités du secteur, comptes 2025 en M MRU. Source : DGTF, états financiers des entités.

V. Industrie, commerce, services et institutions financières

La Stratégie nationale d'inclusion financière 2023-2028 et le plan d'action pour le commerce électronique visent à élargir l'accès aux services financiers et à diversifier l'économie. Le secteur comprend aussi les organismes de protection sociale et de financement public.

Le secteur regroupe 12 établissements et sociétés publics : 4 SP, 3 EPIC, 3 SEM, 2 EPA. Par vocation, on compte 4 « institution financière et organisme de couverture sociale », 3 « services publics administratifs », 2 « activités commerciales », 2 « organisme à caractère professionnel », 1 « organisme de régulation ».

Les 6 entités du secteur disposant d'états financiers réalisent, en 2025, un chiffre d'affaires de 2 179 M MRU, une valeur ajoutée de 716 M MRU et un résultat net cumulé de 379 M MRU. Leurs investissements déclarés atteignent 16 M MRU en 2025.

TABLEAU 25 Industrie, commerce, services et institutions financières : principales entités, comptes 2025 (M MRU)

Entité	Chiffre d'affaires	Valeur ajoutée	Résultat net	Capitaux propres
CNSS	1 528	327	478	3 467
CDD	304	231	32	1 412
DAMANE	207	111	62	994
CH BANK	106	62	−200	709
APCM	34	−5	6	141
ONANOR	0	−11	1	39

Principales entités du secteur, comptes 2025 en M MRU. Source : DGTF, états financiers des entités.

Les EPA du secteur dont les comptes de gestion 2025 ont été exploités ont mobilisé 318 M MRU de ressources, pour 298 M MRU prévus.

VI. Mines et énergie

Les mines restent la première source de recettes d'exportation et de recettes budgétaires, mais demeurent exposées aux cours du fer et de l'or. Dans l'énergie, la feuille de route de l'hydrogène vert et le développement des énergies renouvelables orientent les investissements.

Le secteur regroupe 8 établissements et sociétés publics : 3 EPIC, 2 SN, 2 SEM, 1 SP. Par vocation, on compte 6 « activités commerciales », 1 « service public d'éducation, formation et recherche », 1 « organisme de régulation ».

Les 9 entités du secteur disposant d'états financiers réalisent, en 2025, un chiffre d'affaires de 62 341 M MRU, une valeur ajoutée de 29 294 M MRU et un résultat net cumulé de 3 176 M MRU. Leurs investissements déclarés atteignent 4 811 M MRU en 2025.

TABLEAU 26 Mines et énergie : principales entités, comptes 2025 (M MRU)

Entité	Chiffre d'affaires	Valeur ajoutée	Résultat net	Capitaux propres
SNIM	49 521	28 741	7 766	139 267
SOMELEC	8 384	55	−2 203	1 856
ATTM	1 459	−7	−566	−358
SMH	1 337	−360	−1 862	92
SOMAGAZ	732	189	53	1 036
MAADEN	631	494	104	1 052

Principales entités du secteur, comptes 2025 en M MRU. Source : DGTF, états financiers des entités.

VII. Eau et assainissement

La stratégie nationale d'accès durable à l'eau et à l'assainissement (SNADEA 2030) porte l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, en milieu urbain comme en milieu rural, ainsi que le développement des forages et l'hydraulique pastorale.

Le secteur regroupe 5 établissements et sociétés publics : 2 EPIC, 2 SN, 1 EPA. Par vocation, on compte 3 « activités commerciales », 1 « service public d'éducation, formation et recherche », 1 « agence d'exécution et de suivi ».

Les 4 entités du secteur disposant d'états financiers réalisent, en 2025, un chiffre d'affaires de 1 544 M MRU, une valeur ajoutée de 383 M MRU et un résultat net cumulé de −1 228 M MRU. Leurs investissements déclarés atteignent 2 131 M MRU en 2025.

TABLEAU 27 Eau et assainissement : principales entités, comptes 2025 (M MRU)

Entité	Chiffre d'affaires	Valeur ajoutée	Résultat net	Capitaux propres
SNDE	1 248	445	−991	10 693
SNFP	142	48	−25	528
ONSER	142	90	88	870
ONAS	13	−200	−300	1 335

Principales entités du secteur, comptes 2025 en M MRU. Source : DGTF, états financiers des entités.

VIII. Pêche et économie maritime

La pêche est un secteur stratégique pour la création de richesse, les recettes budgétaires et l'emploi. La feuille de route du secteur adoptée en avril 2024 vise une gestion durable des ressources, une meilleure gouvernance et une plus forte valorisation locale des captures, s'appuyant sur les ports et les infrastructures de débarquement.

Le secteur regroupe 13 établissements et sociétés publics : 8 EPIC, 3 EPA, 2 SEM. Par vocation, on compte 8 « activités commerciales », 2 « services publics administratifs », 2 « service public d'éducation, formation et recherche », 1 « organismes d'assistance sociale ».

Les 10 entités du secteur produisant des états financiers réalisent, au cours de l'exercice 2025, un chiffre d'affaires de 3 376 M MRU, une valeur ajoutée de 2 602 M MRU et un résultat net cumulé de 373 M MRU. Leurs investissements déclarées atteignent 1 850 M MRU en 2025.

TABLEAU 28 Pêche et économie maritime : principales entités, comptes 2025 (M MRU)

Entité	Chiffre d'affaires	Valeur ajoutée	Résultat net	Capitaux propres
PANPA	1 313	1 077	162	1 093
PAN	645	586	221	908
SMCP	436	354	118	352
SNDP	290	134	49	285
EPBR	259	204	49	884
AMAM	194	146	39	163

Principales entités du secteur, comptes 2025 en M MRU. Source : DGTF, états financiers des entités.

Les EPA du secteur dont les comptes de gestion 2025 ont été exploités ont mobilisé 397 M MRU de ressources, pour 400 M MRU prévus.

IX. Santé

Le Plan national de développement sanitaire (PNDS 2022-2030) donne la priorité aux infrastructures, à l'accès aux médicaments et à la couverture du risque maladie, ainsi qu'à la formation et à l'affectation des personnels de santé.

Le secteur regroupe 34 établissements et sociétés publics : 28 EPA, 2 EPIC, 2 SN, 2 SP. Par vocation, on compte 28 « service public de santé », 2 « activités commerciales », 2 « institution financière et organisme de couverture sociale », 1 « service public d'éducation, formation et recherche », 1 « organisme de régulation ».

Les 4 entités du secteur tenant une comptabilité commerciale réalisent, en 2025, un chiffre d'affaires de 4 462 M MRU, une valeur ajoutée de 1 222 M MRU et un résultat net cumulé de 681 M MRU. Leurs investissements déclarés atteignent 44 M MRU en 2025.

TABLEAU 29 Santé : principales entités, comptes 2025 (M MRU)

Entité	Chiffre d'affaires	Valeur ajoutée	Résultat net	Capitaux propres
CNAM	2 525	403	136	4 483
CAMEC	1 783	719	507	756
ONMT	155	110	60	393
AMSSA	0	−11	−22	60

Principales entités du secteur, comptes 2025 en M MRU. Source : DGTF, états financiers des entités.

Les EPA du secteur dont les comptes de gestion 2025 ont été exploités ont mobilisé 2 700 M MRU de ressources, pour 3 096 M MRU prévus.

X. Transport et infrastructure

Le développement des infrastructures de transport reste un levier de croissance : désenclavement des zones de production, entretien du réseau routier, modernisation des aéroports et du transport public urbain.

Le secteur regroupe 10 établissements et sociétés publics : 6 EPIC, 2 SEM, 1 SP, 1 SN. Par vocation, on compte 5 « activités commerciales », 2 « organisme de régulation », 2 « agence d'exécution et de suivi », 1 « organismes d'assistance sociale ».

Les 9 entités marchandes du secteur réalisent, en 2025, un chiffre d'affaires de 2 721 M MRU, une valeur ajoutée de 213 M MRU et un résultat net cumulé de −1 094 M MRU. Leurs investissements déclarés atteignent 1 177 M MRU en 2025.

TABLEAU 30 Transport et infrastructure : principales entités, comptes 2025 (M MRU)

Entité	Chiffre d'affaires	Valeur ajoutée	Résultat net	Capitaux propres
MAIL	1 587	−428	−1 170	1 742
AROTR	325	271	44	22
ANAC	316	224	122	438
ANESP	210	124	79	373
STP	156	−31	−153	1 313
LNTP	74	52	−13	147

Principales entités du secteur, comptes 2025 en M MRU. Source : DGTF, états financiers des entités.

XI. Souveraineté

Ce secteur regroupe des entités chargées de missions régaliennes ou transversales : régulation, état civil et titres sécurisés, statistique, gestion des biens de mainmorte et défense des intérêts de l'État.

Le secteur regroupe 11 établissements et sociétés publics : 6 SP, 4 EPA, 1 EPIC. Par vocation, on compte 6 « services publics administratifs », 2 « organisme de régulation », 1 « organisme à caractère professionnel », 1 « activités commerciales », 1 « organismes d'assistance sociale ».

Les 3 entités du secteur tenant une comptabilité commerciale, réalisent en 2025, un chiffre d'affaires de 557 M MRU, une valeur ajoutée de −858 M MRU et un résultat net cumulé de −36 M MRU. Leurs investissements déclarés atteignent 2 M MRU en 2025.

TABLEAU 31 Souveraineté : principales entités, comptes 2025 (M MRU)

Entité	Chiffre d'affaires	Valeur ajoutée	Résultat net	Capitaux propres
ARE	421	305	−36	122
CSA	134	−1 157	0	1 294
AWQAF	2	−6	−0	98

Principales entités du secteur, comptes 2025 en M MRU. Source : DGTF, états financiers des entités.

Les EPA du secteur dont les comptes de gestion 2025 ont été exploités ont mobilisé 256 M MRU de ressources, pour 266 M MRU prévus.

Conclusion et perspectives

L'exercice 2025 confirme le poids des établissements et sociétés publics dans l'économie mauritanienne, mais aussi la fragilité d'une partie du portefeuille. Les principaux constats sont les suivants :

- **Une contribution au PIB en recul, du fait de la SNIM** : la valeur ajoutée des EPIC, SCP et assimilés représente 8,4 % du PIB en 2025. Le recul observé depuis 2023 provient de la SNIM, la contribution des autres entités se maintenant.
- **Une rentabilité concentrée sur la SNIM** : hors SNIM, le portefeuille enregistre une perte de 3,6 Md MRU en 2025 ; 25 entités sur 60 sont déficitaires.
- **Un endettement en forte hausse** : la dette financière atteint 69,1 Md MRU (+9,0 % par rapport à 2024), portée principalement par la SOMELEC et la SMH.
- **Des fonds propres négatifs :** 7 entités, dont la TVM, la SNAAT et l'ETR-ML, ont des capitaux propres négatifs.
- **Des flux financiers déséquilibrés** : l'État alloue chaque année aux entreprises publiques marchandes plus de crédits qu'il n'en reçoit de dividendes, et 648 M MRU de dividendes déclarés restaient à recouvrer au 14 octobre 2026.
- **Une information encore incomplète** : plusieurs comptes 2025 sont provisoires, 5 entités n'ont pas transmis leurs comptes et seuls 72 EPA sur 127 ont transmis des comptes de gestions exploitables.

Au vu de ces constats, le ministère des Finances, à travers la Direction Générale de la Tutelle Financière s'attachera, en lien avec les ministères de tutelle technique, à :

- Conclure ou actualiser des contrats de programme avec les entités structurellement déficitaires (SOMELEC, SNDE, MAIL, SMH, TVM), fixant des objectifs de redressement et la compensation des missions de service public ;
- Renforcer le suivi de l'endettement des entreprises publiques et des garanties accordées par l'État, en particulier dans les secteurs de l'énergie et des hydrocarbures ;
- Examiner la situation des entités à fonds propres négatifs et proposer, au cas par cas, leur recapitalisation, leur restructuration ou leur dissolution ;
- Améliorer le recouvrement des dividendes et préparer la politique de dividendes prévue par la loi (article 11).

La mise en œuvre de la loi n° 2025-002 sur les établissements et sociétés publics offre le cadre de ces actions. Les chantiers prioritaires sont les suivants :

- La préparation du décret de classification (article 149), qui reclassera les 196 entités dans les nouvelles catégories, ainsi que la mise en harmonie de leurs textes de création (article 150) ;
- L'élaboration de la politique actionnariale de l'État, à adopter par décret (articles 7 et 8), en associant largement les parties prenantes ;
- La généralisation des contrats de mission, de programme ou de performance (article 45), dans les délais prévus par la loi ;
- La mise en place de la Commission d'établissements et de sociétés publics indépendante (articles 130 à 136) et des comités d'audit au sein des conseils d'administration des sociétés publiques (article 89) ;
- La publication, par chaque entité, de son rapport annuel avant le 31 juillet (article 43).

Ce rapport a vocation à devenir le rapport annuel sur la situation des établissements et sociétés publics, annexé chaque année à la loi de finances (article 151). Il permettra au Parlement et au public de suivre l'évolution du portefeuille et la mise en œuvre de ces actions.

Annexe : méthode et sources

- **Valeur ajoutée :** production (ventes, autres ventes, production stockée et immobilisée) diminuée des consommations intermédiaires (achats, sous-traitance, charges externes). Pour les sociétés financières, la production est mesurée par la marge d'intérêts et de commissions (banques) ou les primes nettes des sinistres (assurance). Pour la CNSS et la CNAM, la production est évaluée par les coûts ; les cotisations et prestations sont des transferts.
- **Contribution au PIB :** valeur ajoutée rapportée au PIB nominal de l'ANSADE (2023 : 391 413,4 M MRU ; 2024 : 432 149,5 M MRU ; 2025 : 472 560 M MRU).
- **Comptes provisoires 2025 :** SOMELEC, MPN, SONADER, SAM, ONAS, MAURIPOST et TVM.
- **Classification :** celle de l'ordonnance n° 90-09 (EPA, EPIC, SN, SEM et établissements à statut particulier), qui reste applicable jusqu'à l'adoption des décrets de la loi sur les établissements et sociétés publics ; la correspondance avec les nouvelles catégories est indicative.
- **Transferts :** crédits votés (LFR), et non décaissements, retenus pour les seules entités de la liste des établissements et sociétés publics et assimilés arrêtée au 31 décembre 2025 ;
- **Dividendes :** encaissements par année d'encaissement, hors Banque Centrale et Africa Ré.